

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

Indochine et Siam, par Jules Bosc	233
L'Arabie du Sud : Hadramaout et Yémen, par F. TAILLARDAT (<i>suite et fin</i>)	237
Le Conflit sino-japonais. Quelques faits, par A. M... ..	244
L'Aviation commerciale en Chine, par XXX.....	246
Variétés. — Une ville biblique renaît à la lumière, par Jean DE LA ROCHE	248
Indochine. — L'accession des indigènes à la citoyenneté française. — La situation financière. — L'amélioration des cafés. — La hausse des prix. — Voyages d'études malariologiques. — Voyage d'inspection du gouverneur général en Cochinchine. — Une nouvelle route. — Les droits de souveraineté de l'Annam. — Aménagement du port de Tourane. — Les inondations au Tonkin. — Le maïs. — Un voyage du gouverneur général au Cambodge. — Une crue inopinée du Mékong. — La saison à Angkor. — Fermeture des routes au Laos	250
Etablissements français de l'Inde. — La réglementation du mariage	255
Levant. — La question des intérêts communs. — La campagne électorale au Liban. — Les difficultés du cabinet syrien. — Incidents en Djézireh. — La situation politique dans le Sandjak d'Alexandrette. — Traités franco-turcs. — Le problème palestinien. — Changement de gouvernement en Irak. — Agitation dans le Kurdistan. — Un traité d'amitié et d'établissement entre la Turquie et l'Égypte. — Un traité entre le Yémen et l'Italie	256
Extrême-Orient. — <i>Siam</i> . La crise gouvernementale. — Négociations franco-siamoises	261
Chine. — Un pacte sino-soviétique. — L'appel de la Chine à la S. D. N. — La « reconstruction rurale » pour la jeunesse instruite. — La transformation de la Chine	261
Japon. — Un incident sino-nippon. — Relations économiques avec les Indes néerlandaises	263
Bibliographie	264
Carte	
Situation d'Aï dans l'ensemble de la Palestine	249

A NOS LECTEURS

Voici le second et dernier de nos deux numéros bimestriels. Avec le mois de novembre reprendra la publication régulière du Bulletin, comme nous l'avons déjà annoncé, jusqu'aux grandes vacances de l'année 1938.

INDOCHINE ET SIAM

Les lecteurs de l'*Asie française* ne s'étonneront pas de voir le Bulletin revenir sur un sujet déjà traité en avril dernier dans ses colonnes. M. le résident supérieur J. Bosc, dont on connaît la compétence ès-questions siamoises, y apporte en effet des arguments complémentaires de ceux qu'a déjà donnés M. P.-B. de La Brosse pour nous amener à escompter une conclusion, respectueuse de nos intérêts dans la vallée du Mékong, des tractations ouvertes à Bangkok. On retiendra notamment avec satisfaction des déclarations apaisantes de S. Exc. Louang Pradist reproduites par M. J. Bosc. (*Rédaction.*)

Dans son numéro d'avril dernier, le Bulletin a fait un exposé de la politique extérieure du Siam en prenant pour texte les déclarations publiées en novembre dernier par Louang-Pradist, Ministre des Affaires Étrangères, et reproduites dans l'organe officiel de son Département, le *Siamese Foreign Office Journal* (1). Le Ministre avait exprimé la volonté formelle du Gouvernement d'entretenir de franches et cordiales relations avec les Puissances Occidentales en insistant particulièrement sur l'intérêt qu'il attachait au maintien de ses rapports amicaux avec la France et la Grande-Bretagne. Il affirmait, d'autre part, qu'il n'existait, contrairement aux bruits qui avaient couru en Europe, aucune al-

(1) *La politique extérieure du Siam (Asie française d'avril 1937, p. 110-112).*

liance militaire entre le Siam et le Japon et que ces deux pays n'étaient liés que par des accords d'ordre économique et culturel.

Les événements qui suivirent de près ces déclarations semblaient devoir en modifier le caractère et en atténuer singulièrement la portée. En effet, le 5 novembre dernier, le Siam faisait connaître au Gouvernement français que, usant de la faculté que lui donnait l'article 28 du traité du 14 février 1925, il dénonçait les clauses dudit traité, entendant ainsi reprendre sa pleine liberté d'action. La même décision était prise simultanément à l'égard des autres Puissances avec lesquelles le Siam avait signé ses traités d'après-guerre.

Peu de temps après, le 3 avril de cette année, le colonel Louang-Bibul, Ministre de la Guerre, prononçait un discours qui fut radiodiffusé dans tout le pays, pour démontrer la nécessité qui s'imposait au gouvernement de renforcer ses armements terrestres, sa flotte de guerre et son aviation. Le *Bangkok Times* a publié ce discours dont il convient de reproduire les passages essentiels :

Des pays plus riches que le Siam peuvent consacrer 60 % de leurs recettes budgétaires à leur armement. Mais nous sommes une Nation pauvre : c'est pourquoi nous ne pouvons affecter à la Défense nationale que 20 % de nos recettes. Quand nos services de guerre auront été mis à la place qui leur revient et que l'étranger en aura reconnu la puissance, le progrès du pays sera garanti et rendu plus rapide, parce que nul n'osera nous mettre des bâtons dans les roues, comme c'est le cas aujourd'hui.

C'est à l'Allemagne que nous devons demander des leçons. Vingt ans après la grande guerre, ce pays comprit combien, à la suite de sa défaite, il était inférieur aux autres Puissances en matière militaire; il ne cessa de décliner militairement jusqu'à l'accession de M. Hitler au pouvoir. C'est lui qui, dans l'espace de deux ou trois ans, a réussi à rendre à l'Allemagne sa puissance militaire; après quoi elle s'est trouvée en mesure de s'affranchir des clauses du traité de Versailles qui faisaient obstacle aux progrès qu'elle désirait. A l'époque, les grandes et petites nations élevèrent des objections contre la conduite de l'Allemagne. Mais elle n'y prêta aucune attention et personne ne fut capable de lui appliquer la contrainte, et tout cela s'explique par le fait qu'on la savait en possession d'une forte organisation militaire.

Avant l'arrivée de M. Hitler au pouvoir, d'autres hommes d'Etat allemands avaient essayé de négocier avec les autres Puissances et la Société des Nations elle-même. Mais ils ne purent rien obtenir par ces méthodes et la plupart d'entre eux se sont usés à la tâche sans que leur diplomatie ait donné le moindre résultat.

Ce seul exemple suffit à montrer comment l'Allemagne a su se tirer de ses difficultés grâce à sa puissance militaire, la nation étant, du haut en bas, une nation de soldat.

Le Japon, puissance asiatique comme nous, était autrefois au niveau que nous occupons aujourd'hui. Mais comprenant de quelle importance était pour lui de progresser rapidement, il commença à s'organiser en se donnant une armée forte. C'est à cette politique qu'il doit sa victoire sur la Russie, puissance que l'on considérait alors comme étant de premier ordre. Depuis, le Japon a fini par être mis au rang des grandes nations et il n'a cessé d'augmenter ses forces militaires.

De plus, dans l'ordre de la diplomatie, le délégué du Japon à la Société des Nations a pu quitter l'Assemblée le front serein, le jour où il jugea que son pays ne pouvait obtenir son dû par les moyens de sa diplomatie.

Citons également l'exemple de l'Italie et la conquête de l'Abyssinie. L'Italie a eu recours aux armes pour conquérir des territoires au profit de sa population qui manquait de colonies. C'est la force militaire qui a rendu l'opération possible; aucune autre méthode n'était capable de donner la victoire, et c'est à l'honneur de M. Mussolini d'avoir su bâtir la puissante armée de son pays, puis s'en servir pour mener à bonne fin ses diverses entreprises.

Et l'orateur en arrive à sa conclusion :

Les Siamois, dit-il, doivent donner la première place à l'organisation militaire comme le font d'autres nations. Ils doivent se montrer généreux dans la dotation budgétaire des services de l'armée et de la marine; en pareille matière, la pingrerie n'est pas admise. Il n'y a pas d'autres moyens de faire, de l'Armée, les crocs et les griffes de la Nation et de la rendre digne de la situation qui revient au pays. L'organisation de l'Armée devra être portée au niveau nécessaire pour que de sages gouvernants puissent être mis à même d'accomplir leur œuvre sans avoir à se demander si les intérêts de l'étranger se trouvent ou non lésés.

*
**

Pour avoir une connaissance exacte des diverses tendances qui s'exercent actuellement au Siam dans le domaine de sa politique intérieure, il est essentiel de faire entrer en ligne de compte la campagne sournoise, mais opiniâtre, conduite par le clan militaire pour s'emparer du pouvoir et instaurer à Bangkok un régime gouvernemental calqué sur le nazi-socialisme allemand et le fascisme italien. Ce parti militaire, dirigé par le Ministre de la Guerre Louang-Bibul, dominé par l'influence japonaise, composé de jeunes officiers ambitieux et turbulents, entretient une active propagande pour convaincre les populations de la nécessité de mettre le pays à l'abri des dangers qui, d'après eux, menaceraient sa sécurité et son indépendance; sa tactique consiste à démontrer l'incurie des gouvernements précédents, qui auraient commis la faute impardonnable de mettre l'organisation de la Défense nationale au dernier rang de leurs préoccupations; c'est à leur inertie et à leur négligence qu'il faut imputer les pertes de territoires subies jadis par le Siam et les traités injustes qui lui ont été imposés.

Pour donner une forme concrète à ces accusations, le service géographique de l'Armée a fait publier et répandre dans le public et dans les écoles une carte intitulée : *Carte des anciennes frontières du Siam depuis 150 ans* et qui englobe dans ses limites le Laos français tout entier, les états Chans birmans, la haute vallée de la Rivière Noire et le Cambodge actuel.

Nous voilà donc fixés sur les visées ambitieuses du clan militaire et sur son mode de propagande, inspiré des méthodes classiques du pauperisme.

Or, nous sommes très à l'aise pour réfuter la thèse impérialiste de Louang-Bibul et pour répon-

dre aux arguments dont se servent ses partisans pour justifier leurs prétentions à la récupération des territoires occupés jadis par le Siam.

Les droits qu'ils invoquent au sujet de la prétendue suzeraineté des rois thaïs sur le Laos sont contraires à la vérité historique. De tout temps, le Roi de Louang-Prabang, les seigneurs féodaux de la Rivière Noire, les autorités laotiennes de Sam Nua, du Tran Ninh, du Cammon et du Bas Laos se sont reconnus vassaux de l'Empereur d'Annam. Les archives diplomatiques conservées au Palais de Hué en font foi.

Ce sont ces mêmes droits de suzeraineté du souverain de Hué que fit triompher Auguste Pavie à Louang-Prabang, en 1892, devant le Phya Surrissack, chef des troupes siamoises qui occupaient indûment ce territoire, et c'est alors que le vieux Roi Oum Kham fit à Pavie la solennelle déclaration de se placer avec tous ses sujets sous la protection de la France.

Il est également facile de démontrer au Siam combien, en toutes circonstances, la France s'est montrée bienveillante et généreuse envers ce pays. A la suite des événements de 1893, le Siam s'attendait à des exigences autrement rigoureuses que celles que nous lui avons imposées. Le Roi Chulalongkorn et ses Ministres prévoyaient l'annexion, par la France, de tous les territoires arrosés par les affluents de droite du Mékong. Or, par le traité du 3 octobre 1893, nous nous contentâmes de la clause par laquelle le Siam renonçait à toute prétention sur l'ensemble des territoires de la rive gauche du grand Fleuve. Cette clause, par une erreur inconcevable de notre diplomatie, coupait en deux le territoire de Louang-Prabang et faisait de notre protégé, le Roi Oum Khan, un souverain moitié français et moitié siamois, ce dont il se plaignit amèrement auprès du Gouvernement français. Cette erreur ne fut réparée qu'en 1907.

Nombreux sont les avantages procurés au Siam par les traités de 1904, de 1907 et de 1925 par lesquels nous avons renoncé à tous les droits qui étaient de nature, aux yeux des Siamois, à porter atteinte à leur dignité nationale ; en dernier lieu, nous avons abandonné les concessions de terrains que nous avait accordées le traité de 1904 sur la rive droite du Mékong, et cet abandon a été fait sans contre-partie et sans réclamer au Siam un bénéfice correspondant.

Par le traité de 1925, nous avons donné au Siam pleine satisfaction en lui concédant des droits égaux à ceux de la France sur le cours du Mékong. Précédemment, en vertu du traité de 1893, le Mékong était considéré comme un fleuve français d'une rive à l'autre, tout le long de la frontière franco-siamoise, jusqu'à la limite des plus hautes eaux. Désormais, la frontière des deux Etats suit le thalweg du Fleuve.

En ce qui concerne la police fluviale, la navigation et les pêcheries, les résolutions prises

par la Haute Commission du Mékong, approuvées par le gouvernement des deux parties contractantes, n'accordent à la France aucun privilège particulier et attribuent aux deux pays voisins les mêmes droits en leur imposant les mêmes obligations. Tout comme le Siam sur la rive droite, la France a consenti à établir une zone de 25 km, démilitarisée sur la rive gauche.

Le ministre de la guerre du Siam est donc mal fondé à insinuer dans son discours du 1^{er} avril dernier que la France « lui met des bâtons dans les roues, comme c'est le cas aujourd'hui » et qu'à l'exemple de l'Allemagne et de l'Italie son pays doit avoir une armée puissante pour se livrer aux entreprises qui doivent lui donner la place à laquelle il a droit.

Le Ministre Louang Bibul fait, d'autre part, allusion dans son discours aux dangers qui menacent le Siam dans son indépendance et dans sa sécurité et qui l'obligent, pour se défendre, à porter au maximum les forces de son armée de terre, de mer et de l'air. Prétexte fallacieux, qui ne résiste pas à l'examen invoqué pour justifier un armement intensif, disproportionné avec les ressources du budget, et provoqué uniquement par la mégalomanie du parti militaire. Aucun pays, la France moins que quiconque, ne met en péril la sécurité du Siam. Ce dernier, au point de vue de la défense de ses frontières, se trouve dans une situation privilégiée. En effet, le Siam n'a de frontières communes qu'avec deux Etats, l'Angleterre et la France. Or ces deux pays, par une déclaration signée à Londres le 8 avril 1904, se sont engagés « à écarter toute idée d'annexion d'aucun territoire siamois ».

D'autre part, le Siam n'a rien à craindre de la Chine, dont il est séparé par les Etats Chans birmans qui dépendent de la Grande-Bretagne. Il s'ensuit que le Gouvernement de Bangkok est mal venu à envisager l'éventualité d'une agression de la part d'un de ses voisins.

La France lui a donné une preuve manifeste de ses intentions pacifiques non seulement en acceptant la démilitarisation de la zone de 25 km. le long de la rive gauche du Mékong, mais encore en dégarnissant le Laos de toute troupe régulière. La garnison française la plus rapprochée de la frontière est à plus de 300 km. en arrière, alors que le Siam entretient d'importants corps de troupes à Makeng, à Roi Et, à Oubone, qui sont à peine à 50 km. de la limite des deux pays.

Ce n'est donc pas le Siam, mais bien la France qui aurait lieu de concevoir des craintes pour la sécurité des confins indochinois.

* *

Nous avons de sérieuses raisons de croire que les manifestations oratoires du Ministre de la Guerre ont été médiocrement goûtées des Siamois de bon sens et de sain jugement qui ont une exacte compréhension des intérêts nationaux, et qu'elles n'ont pas reçu l'adhésion de la majorité

des membres du gouvernement et notamment de Phya Bahol, Président du Conseil, et de son Ministre des Affaires Etrangères, Louang Pradist.

Ce dernier, prévoyant les fâcheuses répercussions que ne manquerait pas d'avoir, dans les milieux politiques de France et d'Angleterre, la harangue tapageuse de son collègue, a saisi l'occasion que lui offrait le cinquième anniversaire de la proclamation de la Constitution pour adresser au peuple siamois un message dont le trait essentiel est l'affirmation de la volonté du gouvernement d'assurer la paix par le maintien et la consolidation des amicales relations du Siam avec les autres puissances.

Voici des extraits de ce discours, qui fut prononcé à Bangkok le 27 juin dernier, et radio-diffusé dans tout le Royaume.

En ce jour anniversaire de la signature de la Constitution par le Roi, nous commémorons un des événements les plus importants de notre histoire, car c'est la date du jour où le peuple siamois a manifesté sa volonté de vivre désormais sous un régime démocratique, où le Gouvernement a fait le serment de maintenir et de protéger la Constitution. Je viens vous donner la nouvelle assurance que ce Régime sera toujours le nôtre et qu'il ne saurait être remplacé par aucun autre. Telle une lampe sacrée, la Constitution doit répandre sa lumière dans la voie du progrès suivie par le Siam.

Le peuple doit observer la Loi et ce devoir incombe également à ceux qui ont la charge du gouvernement.

Dans les relations internationales, les nations, comme les individus, doivent avoir des amis et ne peuvent vivre dans l'isolement.

Dans mon message de l'an dernier, je vous ai exposé les raisons pour lesquelles le Siam ne pouvait, par ses propres moyens, se livrer à l'exploitation totale de ses richesses naturelles et j'ai dit à ce sujet que notre pays, manquant de techniciens et de capitaux, avait besoin de l'aide étrangère.

Or, c'est en observant la Loi, dans le cadre de la Constitution, que nous tirerons le plus grand profit de nos relations internationales. Ce fut le constant effort du gouvernement de maintenir intactes ces relations, et c'est par là qu'il est parvenu à obtenir une assistance efficace des nations amies.

Je vous ai rappelé la cordialité et la solidité des liens qui nous unissent à la Grande-Bretagne et à celles de ses colonies qui entretiennent avec le Siam des rapports commerciaux de la plus grande importance. En matière financière, l'aide qu'elle nous a prêtée nous a rendu de précieux services; des conseillers anglais nous ont fourni une collaboration effective pour la gestion des deniers de l'Etat.

Avec la France, nos relations sont excellentes. Des juristes français ont coopéré, comme conseillers gouvernementaux, à l'organisation judiciaire de l'Etat et à la rédaction de nos codes, dont la promulgation marque la date de notre libération au point de vue juridique. En cette matière, la collaboration française nous a été extrêmement fructueuse.

Les Américains nous ont apporté l'appoint de leur science médicale et nous ont fourni des conseillers pour l'étude et la révision de nos traités avec les Puissances étrangères en vue de faire attribuer au Siam la plénitude de son indépendance.

Depuis les temps les plus reculés, nos rapports avec le Japon sont empreints d'une grande cordialité. Beaucoup de Japonais habitent le Siam et le nombre de nos nationaux qui se rendent au Japon va toujours croissant.

A l'Allemagne, nous devons le concours de ses ingénieurs pour la construction de notre réseau ferroviaire, et le commerce que nous faisons avec ce pays est en progression constante.

Il en est de même pour nos échanges commerciaux avec l'Italie qui, par ailleurs, a contribué, par le travail de ses architectes, à édifier de beaux monuments à Bangkok.

Avec la Belgique, nos relations sont cordiales; c'est un conseiller général belge qui nous a guidés dans l'organisation de nos tribunaux et de nos Cours de justice.

Les services de la gendarmerie ont été méthodiquement constitués par des officiers danois. Enfin, nous n'avons qu'à nous louer de nos rapports avec les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, l'Espagne et le Portugal.

Le gouvernement Royal vient de dénoncer les traités d'amitié et de commerce qu'il avait conclus avec les diverses puissances et des négociations sont en cours en vue d'établir de nouveaux accords qui doivent donner au Siam sa complète indépendance. Pour arriver à ce résultat, nous comptons sur la bonne volonté des Puissances amies, et celles-ci m'ont donné l'assurance de leur entière sympathie et de leur désir d'aboutir à une entente favorable à nos intérêts communs.

Alors que nos amis nous ont manifesté leurs bonnes intentions, je voudrais demander à mes concitoyens de me prêter leur fidèle concours dans l'œuvre entreprise, dont l'objet essentiel est de conserver intacte la cordialité de nos relations avec les Puissances étrangères. La bonté et l'amitié sont nécessaires entre enfants de la même patrie; il en est de même entre les nations.

Sa Grandeur Royale, le Suprême Patriarche le feu Prince Vajiranana Varoros avait prononcé ces paroles: « Miséricorde et amitié sont les soutiens du monde. » Car il apercevait le bienfait de ces vertus dans l'ordre d'idées que je viens d'exposer.

C'est pourquoi je demande à tout le peuple siamois d'observer notre Loi aussi bien dans les Affaires domestiques que dans les affaires internationales, dans le plan et l'esprit de la Constitution.

La Loi protège celui qui observe la Loi.

Je prie afin que, sous la protection du « Triple Joyau » et de tout ce qui est sacré dans l'univers, vous tous, mes compatriotes, vous puissiez jouir du bonheur et de la prospérité sous le régime constitutionnel et que tout ce que vous pouvez désirer à bon droit soit, à tous égards, réalisé selon vos vœux.

Que le chef de la diplomatie siamoise ait eu le dessein, par ce message, de donner, aux manifestations équivoques du Ministre de la Guerre, la réplique qu'il jugeait nécessaire en vue de préciser la position de son gouvernement sur le terrain de la politique étrangère, rien n'est plus certain. C'est la réplique d'un homme d'Etat conscient de ses responsabilités et des nécessités vitales de son pays, aux sophismes d'un politicien en mal de dictature, dont les ambitions, s'il avait le pouvoir d'y donner libre cours, risqueraient de détruire l'œuvre de progrès matériel et moral accomplie au cours de ces quarante dernières années par la France et l'Angleterre dans le Sud-Est du continent Asiatique.

*
**

La revue illustrée *Le Siam d'aujourd'hui* a publié dans son numéro de janvier 1937 une interview de Louang-Pradist relative aux revendications que le Siam se propose de présenter aux Puissances ayant conclu avec ce pays les traités

qui viennent d'être dénoncés. Ces revendications ont pour objets la question de l'extraterritorialité et la question des tarifs douaniers.

L'extraterritorialité, déclare Louang-Pradist, est certainement un vestige des temps anciens; elle n'est plus en harmonie avec les conditions actuelles. Après la promulgation et la mise en vigueur de tous nos codes de lois, la réorganisation du service judiciaire sur un plan moderne et le perfectionnement des études de droit, on peut être assuré que, dorénavant, les droits et les intérêts légitimes des Puissances étrangères au Siam seront efficacement protégés. En aucune manière ils ne seraient affectés par le fait du renoncement à un privilège de juridiction devenu suranné.

Quant aux tarifs douaniers, il n'est pas dans l'intention du Siam d'adopter un système prohibitif. Nos tarifs ont été conçus dans le but d'acquiescer des revenus normaux. Ils ont été calculés tout juste pour faire face aux charges croissantes résultant de l'extension et de l'amélioration de l'Instruction publique, des communications et des autres services de la vie nationale.

Enfin, j'ajoute que c'est le désir du Siam de favoriser les intérêts matériels de tous ceux qui sont en relations avec son peuple, et cela dans la plus grande mesure possible.

Pour l'examen et le règlement de ces questions, nos voisins de l'Ouest indochinois n'ont pas à douter de la bonne volonté ni de la loyale collaboration des négociateurs français. En ce qui concerne notamment l'extraterritorialité, nos représentants seront d'autant mieux disposés à adopter une solution favorable aux intérêts du Siam que la France, par le concours de ses éminents légistes, détachés comme conseillers auprès du gouvernement de Bangkok, a pris une part prépondérante à l'élaboration des codes siamois et à l'organisation du service judiciaire.

*
**

En résumé, il n'apparaît pas que des obstacles, nés de l'opposition d'intérêts, puissent surgir entre la France et le Siam dans la préparation des nouveaux accords. Des derniers discours de Louang-Pradist et de ses déclarations à la Presse étrangère, se dégagent deux idées maîtresses : l'Amour de la Paix et l'observation du Dharma (Loi morale) dans les domaines civil et international. Puissent les hommes qui ont, à ses côtés, la charge des destinées du pays s'inspirer du même idéal !

La France et le Siam, qui ont près de 2.000 km. de frontières communes, peuvent coopérer efficacement, par une entente cordiale et sincère, à la sauvegarde de l'ordre et de la sécurité dans la péninsule. En toutes circonstances, le gouvernement général de l'Indochine a prodigué au Siam les témoignages d'une active et loyale collaboration à cette œuvre de concorde et de paix. Il appartient aux dirigeants du Royaume Thaï de suivre la même voie pour atteindre le même but.

Jules Bosc,

Résident Supérieur Honoraire, Ancien Président
de la Haute Commission franco-siamoise
du Mékong.

L'ARABIE DU SUD

Hadramaout et Yémen ⁽¹⁾

Quand des guerres intestines ou des rivalités de tribus rendaient dangereuse cette piste directe, — et ce devait être fréquent, — les caravanes essayaient de se glisser à la limite Ouest des déserts ou descendaient près du littoral de la Mer Rouge qu'elles suivaient en s'abritant à Moka, Hodeida, Birk, Djedda et Yambo avant de gagner Pétra, capitale des Nabatéens, véritable plaque tournante de tout le commerce qui s'effectuait dans la péninsule arabique. Il convient d'ailleurs de signaler que tous les peuples qui, tour à tour, dominèrent en Arabie du Sud, ont eu la même préoccupation commerciale : maintenir ouverte la route des caravanes. Les Mecquois eux-mêmes, au temps de Mahomet, bien qu'ils méprisassent les chameliers, se montrèrent surtout préoccupés de continuer leurs fructueuses opérations de banque et firent l'impossible pour rétablir ou maintenir ouverte la route des aromates.

Ce dont il importe de se pénétrer, c'est que, contrairement à l'Arabie du Nord, l'Arabie méditerranéenne était, dès le deuxième millénaire avant notre ère, habitée par des peuples sédentaires et que ces régions ont vu fleurir une des grandes civilisations du monde. En l'état actuel de nos connaissances, il est impossible de préciser les origines et l'ordre de succession de ces peuples. Les plus anciens seraient les Hymyarites descendant de Hymyar (le Rouge), « petit-fils de Katan, le Joctan de la Genèse, fils d'Abies, fils de Schalah, fils d'Artakhsad, fils de Sem, fils de Noé ». Puis vinrent les Minéens, qui sont antérieurs à l'invention de la monnaie, mais dont on connaît plus de vingt noms de rois se succédant du ^{xiv}^e au ^{vii}^e siècle avant Jésus-Christ et dont la capitale aurait été Main dans l'Arabie Heureuse. Ils eurent pour successeurs, vers 680 avant J.-C., des rois prêtres, les Moukarrabs ; puis vinrent tôt après (vers 615) les rois de Saba avec Mareb pour capitale. Ces derniers, très combattifs, réussirent à s'emparer de Main et de l'Ataban. Au début de l'ère chrétienne commence une seconde dynastie, celle des rois de Saba et de Dhu Raydan, qui va bientôt faire place elle-même à celle, encore plus puissante, des rois de l'Hadramaout et du Yémenat, c'est-à-dire du Yémen tout entier.

Au cours des siècles, des guerres innombrables ont modifié sans cesse la répartition territoriale dans l'angle Sud Arabique. Mais presque tous ces rois, qu'ils soient de Saba, de Raydan, du Hamdan ou de l'Hadramaout, ont fait tout le possible

(1) Suite et fin. V. la première partie de cette étude dans le numéro précédent de la revue, aux p. 210-214, avec carte.

pour maintenir ouverte la route des épices, cette route qui intriguait si fort le monde romain. Auguste, durant son séjour à Alexandrie, en voulut percer le mystère. Il croyait, comme tout le monde, que les épices provenaient de l'Arabie et, partageant l'avis de Pline — « les peuples de l'Arabie sont les plus riches du monde, car les trésors des Romains et des Parthes y affluent ; les Arabes vendent la production de leurs mers et de leurs forêts et n'achètent rien », — il aurait bien voulu posséder, ou tout au moins contrôler, une région aussi fastueuse (1). En 25 av. J.-C. il décida donc d'explorer l'Arabie et confia le commandement des troupes romaines à Ælius Gallus, préfet d'Égypte. Celui-ci, mal ou insuffisamment renseigné, négligea la voie de terre et prit la voie maritime. Toute une flotte, transportée à dos de chameaux, lui permit d'amener 10.000 hommes près de la frontière du Hedjaz, et c'est là que ces troupes passèrent l'été torride avant de se risquer à l'intérieur. Ælius s'enfonça d'abord en direction de l'Est, ensuite il marcha pendant cinquante jours vers le Sud, « où il n'eut à combattre que les difficultés géographiques et climatiques ». Enfin il se rapprocha de l'Arabie Heureuse, poussa jusqu'à Mareb ou Marib, mais n'alla point jusqu'à Sana. Las de n'avoir rencontré ni un ennemi sérieux, ni la fortune, voyant ses troupes décimées par la maladie, il reprit la direction du Nord et en 60 jours atteignit la côte. En réalité il avait erré, sans profit d'aucune sorte, pendant une année à travers les sables (2).

L'Empereur ne renonça cependant point à son projet, mais ni lui, ni ses successeurs n'atteignirent jamais leur but (3). Et les Arabes purent, des siècles durant, continuer leur trafic si rénumérateur.

*
**

Pline, affirmant ce qu'il avait entendu dire, écrit dans son *Histoire Naturelle* : « L'encens ne se trouve qu'en Arabie et nulle part ailleurs, et pas dans l'Arabie tout entière ». Il en situait la production dans le pays de Sariba. L'encens recueilli était porté, à dos de chameaux, à Sabotha, capitale d'une province des Sabéens,

par un chemin dont les rois ont interdit l'accès à tout autre trafic sous peine de mort. Les caravanes d'encens n'ont entrée dans la ville que par une seule porte, qui leur est réservée, et avant que leur cargaison puisse être livrée ou consommée, les prêtres en prélèvent le dixième pour

(1) Il voulait aussi essayer d'en finir avec les Arabes et les Nabatéens de façon à contrôler le désert entre l'Euphrate, la Palestine et l'Arabie et interdire ainsi aux pillards de venir violer les frontières de l'Empire.

(2) Pour défendre son ami Ælius Gallus, Strabon attaque violemment Sylléos, grand vizir d'Obodas II, roi de Nabatène, et l'accuse d'avoir volontairement trompé le préfet l'Égypte sur l'itinéraire à suivre. Il est certain que les Nabatéens avaient le plus grand intérêt à conserver pour eux le débouché méditerranéen de la route des épices.

(3) En particulier les Romains n'allèrent jamais à Aden, quoiqu'en ait dit Mommsen. Voir à ce sujet Kammerer, *Pétra et la Nabatène*, page 206.

leur Dieu qu'ils nomment Sabis (le soleil). Entre Sabotha et Mareb se trouve Thomna, et il y passe une route caravanière célèbre qui conduit à la Mecque et au-delà vers Gaza et la Mer Méditerranée. En soixante jours de marche, l'encens parvient ainsi des centres arabes de production à la Mer Méditerranée.

Or, l'encens vrai, résine de la *Boswellia* (1), est en effet une denrée spécifiquement originaire de l'Hadramaout, en particulier de la région de Dhufar sur la côte, comme d'ailleurs la myrrhe, dont l'huile odorante extrait dans la composition de bien des « crèmes de beauté » chères aux dames... égyptiennes, grecques ou romaines, et l'encens employé dans l'Église Chrétienne vient encore aujourd'hui, pour une part, de l'Arabie du Sud et de la Somalie.

Le Yémen est aussi la patrie du café et il est incontestable que celui qui provient de l'Arabie du Sud est infiniment supérieur en arôme à tous les autres cafés. Parmi les nombreux « crus » de cette région, ceux qui sont récoltés dans la plaine de Sana et dans le Djebel Harraz sont particulièrement recherchés. Les grains, récoltés de préférence en été, sont assemblés sur place en ballots de 80 kgs environ et transportés à Hodeida, qui est devenu le centre principal du marché du café, détrônant Mokka depuis quelques années. Les coques du grain, laissées sur place, font l'objet d'un commerce local important, car elles servent à préparer la *gachwa*, infusion amère qui est bue dans tout le Yémen, où l'on ne se sert jamais du grain lui-même. Tout le marché du café est entre les mains de deux grandes firmes : la maison Livierato, d'Hodeida, qui existe depuis l'ouverture du canal de Suez, et la maison Athanassacopoulo, dont le siège est à Aden.

Chaque année, Hodeida expédie de 6 à 7.000 tonnes de café.

L'économie du Yémen est basée entièrement sur l'agriculture, qui occupe 95 % de la population. Quelques artisans, fort habiles d'ailleurs, travaillent le cuir ou s'occupent de la taille des pierres précieuses, — agathe, chalcédoine, — que l'on trouve dans la région de Sana.

Le commerce d'exportation ne porte que sur l'encens, la myrrhe et le café. On a affirmé à maintes reprises que le sous-sol du Yémen était riche. On a parlé de gisements de minerais de fer, de houille, de soufre, en particulier à l'Est de Mokka, mais aucune recherche sérieuse n'a été effectuée.

Quant aux importations, elles consistent essentiellement en produits de première nécessité : sucre, farine, riz, tissus, allumettes, pétrole. Parmi les fournisseurs, l'Inde anglaise a occupé durant de longues années le premier rang et, jusqu'en 1925, on peut affirmer sans exagération

(1) C'est un arbuste qui ne demande ni soins spéciaux, ni culture. Il se développe à l'état sauvage dans les montagnes et les indigènes bornent leurs efforts à récolter la sève visqueuse qui coule, comme la résine de nos sapins, au bas de chaque entaille faite au couteau.

que l'Empire Britannique avait le monopole de fait pour tout le commerce qui se faisait avec l'Arabie du Sud. En 1926, l'Italie, après avoir créé la Société Italo-arabe, est parvenue à fournir au Yémen les 3/4 du pétrole consommé : 90.000 tonnes sur 140.000. Mais en 1928 les Soviets firent un effort de propagande considérable dans toute l'Arabie. Comme ils vendaient à des prix très inférieurs à ceux pratiqués par les puissances européennes, ils réussirent dès 1929 à les évincer. En 1933, le Japon est intervenu à son tour. Par les moyens les plus divers, avec une persistance et une activité incessante, grâce aussi aux subventions officielles accordées aux missions économiques que le ministère du commerce envoyait de Tokio en Arabie, comme d'ailleurs en Afrique Orientale ou en Egypte, le Japon a pu rapidement acquérir une situation économique prépondérante au Yémen. Il a conquis presque entièrement le marché des textiles et inonde le pays de savons, d'allumettes et de bougies. Toute l'activité des commerçants japonais s'appuie sur l'institut commercial nippon créé à Aden. Bien que les possibilités d'absorption de l'Arabie méridionale soient limitées et que, depuis 1930, les experts japonais aient franchi la Mer Rouge et se soient installés en Ethiopie, les commerçants japonais continuent leurs efforts tant au Yémen qu'au Hedjaz.

Ces échanges créaient évidemment un courant commercial actif, mais il n'est en rien comparable à celui qui existait autrefois et la route des épices est définitivement morte. Après le périple de Vasco de Gama, elle avait subi une légère éclipse, mais les voiliers européens, ambitieux, négligeaient les côtes inhospitalières du golfe d'Aden pour aller à la découverte de la Chine et les boutres indous avaient repris leur trafic et les caravaniers leur voyage immuable entre Petra et Aden. La découverte du régime des vents en Mer Rouge avait à nouveau ralenti son activité, mais les petits voiliers arabes hésitaient à perdre de vue la côte et se méfiaient des récifs qui la bordent en bien des endroits. Ce n'est que lentement, à travers les âges, qu'ils s'enhardirent et remontèrent vers le Nord leur tête d'escale, vers le golfe d'Akaba et l'Egypte.

La navigation à vapeur et surtout l'ouverture du canal de Suez devaient porter le coup mortel aux caravanes arabes. Les marchandises de l'Inde rejoignaient directement les marchés européens, pendant que l'encens, la myrrhe et le café, au lieu de remonter, en direction de Sana, rechercher la piste des hauts plateaux, descendaient à Makalla, à Aden, à Mokka, à Hodeida, attendre le passage des paquebots européens.

A l'heure actuelle, l'Hadramaout comme le Yémen regardent vers la mer. Mais ce désir se heurte à l'aridité d'un arrière-pays qui ne produit rien et à la volonté d'un chef qui sait que la meilleure sauvegarde de son indépendance est la difficulté d'accès à sa capitale. L'absence voulue de route interdit tout trafic rapide, et ce sont

encore les lentes caravanes qui assurent les transports commerciaux locaux.

En Hadramaout, Makalla et Checkr sont toujours reliés à Terim, Seioum et Chibam par la piste qui escalade le plateau montagneux, et la grande route caravanière qui va de Chibam à Saba et Sana à travers le désert garde son activité.

Au Yémen, la piste directe Hodeida-Sana est la plus active, pendant que celle qui suit la côte de Mokka à Loheiab, Meddy et la Mecque voit toujours passer les pèlerins et les caravanes qui assurent le transport des produits de la Tahama et du bas Assir.

On a dit que l'Imam s'était enfin résolu à rendre praticables aux automobiles quelques-unes de ces pistes. On a affirmé que celles de Hodeida à Sana, de Meddy à Mokka, de Mokka à Taïz pouvaient être réellement utilisées par des voitures légères. L'Imam se serait même réservé le monopole du transport des voyageurs et de la poste, qui serait assuré par une soixantaine d'automobiles Fiat et Ford en particulier (1). On a effectivement fait quelques travaux, aménagé quelques descentes et facilité certains passages, mais comme ces améliorations n'ont pas été entretenues, il est infiniment plus sage de confier les marchandises et de se confier soi-même aux caravaniers qui, de leur pas immuable, si lent et si sûr, arrivent toujours au but fixé.

Il convient de remarquer d'ailleurs que les appétits commerciaux ou politiques font subir à ces axes de pénétration des changements importants. L'Italie et la Russie avaient insufflé une vie nouvelle à la piste Hodeida-Sana. Le Japon, dont les commerçants avaient choisi Aden comme entrepôt, a recréé, de toute pièce, la vieille piste légendaire : Aden-Djebel Manar-Sana. Quant à l'Hadramaout, il continuerait à sommeiller doucement au bord de ses wadis, à l'abri de ses montagnes arides, au sein de ses déserts, sans l'activité commerciale de la famille Al Kaff qui organise des caravanes en toutes saisons, avec ses propres bédouins, pour transporter de Checkr à Térin et dans toutes les villes du wadi Hadramaout les marchandises achetées à Singapour.

Il ne faudrait point croire, cependant, que toute vie active est éteinte en dehors de ces axes commerciaux qui se survivent ou naissent. Pour aussi simple et aussi primitive que soit l'existence des peuples vivant en ces régions, qui nous semblent si étranges, elle a besoin de certains produits élémentaires, de vendre, d'acheter, d'échanger. Ce sont les caravanes locales, périodiques et au champ d'action nettement délimité, qui assurent ce minimum indispensable. Ce sont elles qui apportent les nouvelles et qui, malgré l'état anarchique dans lequel vivent trop

(1) La construction d'une voie ferrée Hodeida-Sana a même été envisagée, et la France, en juin 1914, en avait obtenu la concession.

souvent les tribus, assurent le minimum de cohésion indispensable.

Avant de terminer cet aperçu de la vie économique de l'Arabie du Sud, signalons une particularité intéressante. La vie ordinaire comme les marchés, les pénalités, voire même les rançons, sont réglés en thalers, les mêmes que ceux avec lesquels l'impératrice Marie-Thérèse dut payer ses dettes de guerre à Frédéric le Grand.

Comment ces thalers sont-ils arrivés en Arabie ? Je ne sais par quels détours mystérieux ils sont parvenus dans ces contrées lointaines, et ils n'ont jusqu'à présent pu être évincés par aucune autre monnaie courante.

Ces différents petits Etats ne battent monnaie eux-mêmes que par petites unités, de cuivre ou d'argent, cet argent étant lui-même obtenu en fondant les thalers. On les emploie aussi pour la fabrication de bijoux d'argent, de gaines de poignards, de pommeaux, si bien que la provision d'argent liquide diminue constamment et doit être renouvelée de temps en temps. Par l'entremise de l'Angleterre, l'argent est envoyé de Londres à Vienne, où l'on frappe des thalers de Marie-Thérèse flambant neuf dans les vieux moules portant encore le millésime de 1780; on les expédie alors *via* Trieste à la « National Bank of India » d'Aden, qui les redistribue dans tout l'intérieur par des caravanes sous escorte militaire (1).

*
**

L'Hadramaout, où l'on trouve nombre de villes assez importantes : Chechr (10.000 h.), Makalla (10.000 h.), Séioun (4.500 h.), Chibam (5.000 h.), Habban (2.500 h.), toutes fortifiées, et dont la conversion à l'Islam date de celle du chef Kindite Madikarib Ashath ibn Qays, en 631 (c'est lui qui devait en 657 obliger Ali à négocier à Siffin), a rarement connu l'unité gouvernementale. Aujourd'hui même l'unité politique n'est pas faite. Au-dessus des chefs de tribus, l'autorité suprême est partagée entre quatre seyyids qui ont pris le titre de sultan. Le plus ancien est le sultan de Seïoun et Tarim, de la dynastie des Shanâfira, commandant la tribu des Kathîrî. Le plus actif est le sultan de Chechr et de Makalla, qui n'a réussi à prendre son titre que grâce à la protection britannique, en 1902. Aux deux extrémités de la côte on trouve, à l'Est, le sultan de Mahra qui réside à Qishn et est le suzerain de Socotra, et le Sultan des Abdel Wahidi à l'Ouest. C'est le résident britannique d'Aden qui contrôle les relations de ces chefs. En particulier le sultanat Abdel Wahidi est sous sa dépendance directe.

On le sait, ce sont les familles nobles qui dirigent la vie de tout l'Hadramaout et les Al Kaff, dédaignant les intrigues locales, sont préoccupés exclusivement d'entretenir et d'accroître leur immense fortune. Il n'en est pas de même au Yémen. Depuis 1902, son souverain spirituel et temporel est l'Imam Yahya Ibn Mohammed ed Din (2). Il a 67 ans et a épousé sa quatrième

femme, alors âgée de 15 ans, en 1934. Il a treize fils, qui tous, dès qu'ils sont majeurs, participent de façon plus ou moins étroite au gouvernement. On ne connaît pas le nombre de ses filles ; « elles ne sont pas comptées ». Après la mort de son fils aîné, qui s'est noyé à Hodeida et qui avait une très grande valeur (1), c'est Achmed qui est devenu prince héritier et a pris le titre de *Seif el Islam* (Epée de l'Islam). Cet Achmed est le chef de l'armée, aime le risque et la lutte et n'a de goût qu'aux razzias et aux batailles. Il possède, dit-on, dans sa bibliothèque, de nombreuses études traduites en arabe sur Napoléon, et ses « sentiments anglophobes proviendraient davantage de son admiration pour l'Empereur que des difficultés créées au Yémen, à différentes reprises, par l'Angleterre ». Hassan est ministre des Postes et Télégraphes ; Abdallah est chargé de l'Instruction Publique. Depuis plusieurs années, le Souverain a comme conseillers Cadi Abdallah El Amri et Cadi Mohammed Ragheb. Le premier est chargé des ministères de l'Intérieur et des Finances. Le second s'occupe plus particulièrement des Affaires Etrangères. Obligé de se défendre contre de puissants voisins et de faire face à des dépenses constantes, l'Imam, qui est par ailleurs d'une avarice sordide, veille jalousement à ce qu'aucun de ses sujets n'amasse une trop grande fortune, et il nivelle impitoyablement, pour le plus grand bien du Trésor, les trop fortes différences sociales. L'armée elle-même, qui est composée de la garde royale (2.500 hommes) et d'une force régulière de 15 à 20.000 hommes, ne touche qu'une solde minimale : 6 thalers par mois et quatre pains d'un kilogramme par jour. Quant aux fonctionnaires, ils sont rémunérés avec parcimonie. C'est ainsi que Ragheb bey, directeur des Affaires étrangères, ne touche que 500 fr. par mois.

Tous les vendredis, l'Imam se rend à la mosquée. Il passe lentement dans les rues, dans une vieille calèche ouverte, ou à pied, mais toujours précédé ou suivi de quelques soldats. Chaque jour, à neuf heures, il reçoit en audience publique. Le roi écoute avec une inlassable patience les requêtes les plus diverses, mais aucun solliciteur ne le quitte sans avoir au moins le sentiment consolant d'avoir été entendu. Tous les messages, et ils sont infiniment variés, lui sont présentés. Ils reçoivent une solution immédiate, résumée en quelques mots, écrits à l'encre rouge de la main du souverain. C'est la suppression totale de tout dossier, de toute documentation.

Obligé à une politique d'équilibre incessant entre Aden et la Mecque, tâchant d'utiliser l'U.P. S.S. et l'Italie, ne connaissant guère du monde

distinguent des autres Chiïtes que parce qu'ils voient leur chef religieux suprême dans l'Imam Yahya, et dans tous ses descendants.

(1) Très épris de science et d'art, il était le seul dans la famille royale qui eût séjourné en Europe; il avait été reçu par M. Mussolini au temps où Rome commençait à s'intéresser au Yémen.

(1) Hans Helfritz, p. 32.

(2) Au X^e siècle, le Saved Yahya ibn al Hussein al Ouassim el Rassi, venu de l'Irak, y fut reconnu comme Imam après un séjour de quelques années. Il ne fonda pas une secte, comme on l'a prétendu à tort, mais simplement une communauté particulière au sein des Chiïtes, les Saïdites, qui ne se

extérieur que ce qu'il a appris des Turcs, ce souverain moyenâgeux est remarquablement doué. Pour le moins il a réussi, en trente ans, à remettre un peu d'ordre dans un pays essentiellement anarchique, que les Turcs n'avaient pu vaincre, à créer et à maintenir en place une véritable dynastie et à doter ses Etats d'une organisation qui résiste aux appétits de beaucoup.

Le Yémen est actuellement divisé en neuf provinces : Sana, Hodeida, Dhamar, Taïz, Zabid, Nadja, Kalfa, Saada et Cheba. La province, comme autrefois en Turquie, se subdivise en cazas et en nahiés, administrés par un çaimacam ou un cheikh. Les chefs de village, *Agels*, sont élus par la population. Ceux des grandes tribus (il y en a soixante-treize) Béni Yani, au Nedjran, sont pratiquement indépendants sous la dynastie Makramî, leur émir — actuellement Ismaïl — comme eux, chiite ismaélien, ne relevant que de l'Agha Khan de Bombay. Les Hashid wa Bahil forment dans le Djof, au nord de Sana, une très antique confédération de 19 tribus, dont le chef suprême, Nasir ibn Mabkhoût, beau-père de l'Imam, est en très mauvais termes avec lui. Les Waazât, au nord de Loheia, commandés par Hadi ibn Ahmad ; les Zaraniq, entre la mer et Zébid ; les Hamdan, très vieille tribu, divisée en deux groupes importants, l'un au nord-est de Sada, l'autre à l'ouest de Sana, sont des personnages importants. Ces chefs perçoivent l'impôt pour l'Imam et répondent de la sécurité. Comme il importe de les garder en une étroite dépendance, ils doivent fournir au roi, un fils ou un frère en otage. Ces derniers, plus d'un millier, sont consignés dans la capitale ou dans une ville importante, mais à bonne distance de la résidence du chef intéressé.

Malgré ces précautions, l'Imam, qui n'est que le chef suprême de la secte chiite des Saïdites, a souvent à lutter contre les habitants de la Tahama, qui sont des sunnites chafeites. Le début de son règne fut marqué par des révoltes sanglantes et par une guerre contre les Turcs qui dura neuf ans. Grâce à la diplomatie de Izzet Pacha, alors gouverneur du Yémen, qui sut utiliser le mouvement islamique au moment de la campagne de Tripoli, l'Imam signa une convention de dix ans avec la Turquie. Stamboul reconnaissait une certaine indépendance à l'Imam, lui conférait l'autorité suprême en matière religieuse et judiciaire, mais gardait la direction militaire et politique du pays. Pendant la grande guerre, l'Imam, fidèle à sa parole, ne refusa pas seulement de se joindre à l'Angleterre et aux Arabes dans leur lutte contre la Turquie, mais porta la guerre dans l'arrière-pays du protectorat d'Aden. Pour le punir de cette attitude loyale, l'Angleterre agit en Assyr et aux confins du territoire d'Aden, c'est-à-dire au nord et au sud du Yémen. En Assyr méridional, elle poussa le cheikh Ali Idrissi à conquérir la Tahama. Hodeida fut enlevé à l'Imam et le Yémen complètement isolé à l'intérieur des terres. En 1924, un soulèvement po-

pulaire, appuyé par des troupes yéménites plus ou moins régulières, permit à l'Imam de reconquérir la côte et d'envahir l'Assyr. Ali Idrissi dut abandonner ses états et se réfugier à Aden. L'année suivante, les Anglais débarquèrent à Djizan Hassân ben Ali, oncle d'Ali Idrissi, qui, très soutenu par les agents britanniques, réussit à reconquérir l'Assyr. Comme sa situation était incertaine, il sollicita l'aide d'Ibn Séoud. Ce dernier saisit avec joie l'occasion d'intervenir et occupa Sabia. Cette intervention sera à l'origine de la guerre, plus diplomatique que réelle, qui, de 1926 à 1934, va opposer le puissant chef de la Saoudia à l'Imam du Yémen. Après de longs pourparlers, on décida que l'Imam garderait toute la Tahama jusqu'à Middi inclusivement et que le cheikh Hassan el Idrissi serait reconnu comme souverain de l'Assyr méridional, Ibn Séoud gardant pour lui l'Émirat d'Ebha dans l'Assyr du Nord (mars 1927).

Entre temps, l'Imam Yahya avait dû faire face, au Sud, à une attaque menée par les tribus chafeïtes, soutenues par les autorités d'Aden. En juin 1928 seulement, à la suite de bombardements violents effectués par l'aviation britannique, il consentait à libérer les Cheikhs indigènes de ces régions qu'il gardait comme otages. Cette décision lui était d'ailleurs en partie imposée par la situation politique à sa frontière du Nord. Ibn Séoud avait bien reconnu l'indépendance de Hassan el Idrissi, mais il n'avait point renoncé à l'Assyr. Après avoir soigneusement « préparé » quelques tribus importantes et avoir minimisé le plus possible l'autorité du Roi, il réussit, en janvier 1933, en se basant sur les traités de 1920 et de 1927, à chasser Hassan qui se réfugia au Yémen. L'Imam, qui était soigneusement resté en dehors de cette lutte, intervint alors. Il demanda à Ibn Séoud le rétablissement de la dynastie des Idrissi, tout en admettant que l'Assyr restât sous le protectorat du Roi du Nedjd. Après avoir essuyé un refus peu diplomatique, les Yéménites envahirent le Nedjran en mars 1933. Ils coupaient ainsi les communications directes entre le Nedjd et l'Assyr. Ibn Séoud envoya alors une ambassade à Sana. L'Imam, se disant malade, refusa de la recevoir. En novembre 1933, le roi Ibn Séoud, lassé, lui adressa un ultimatum dans lequel il exigea l'évacuation immédiate de l'Assyr et du Nedjran et la livraison des chefs Idrissi réfugiés au Yémen. Le 15 décembre suivant, les hostilités commencèrent. Elles débutèrent d'abord, comme il se doit en ces régions, par des conversations diplomatiques. L'Angleterre profita de cette situation assez troublée pour envoyer en mission à Sana le Colonel O'Reilly, gouverneur d'Aden. Après deux mois de négociations, le 11 février 1934, un traité fut signé entre la Grande-Bretagne et le Yémen, aux termes duquel l'Imam consentait à évacuer tous les territoires occupés par lui au sud de l'ancienne frontière anglo-turque de 1905 ; cette frontière serait celle des deux Etats, la route d'Aden serait ouverte au

commerce et l'Imam obtiendrait la suzeraineté religieuse sur les neuf émirats britanniques, avec le droit de nommer les cadis et de percevoir la zekkat. Le traité était conclu pour 40 ans.

A nouveau libéré au Sud, l'Imam, qui jusqu'ici a fait traîner en longueur les pourparlers avec Ibn Séoud, refuse en mars 1934 les conditions posées par le roi du Nedjd à la suite de la conférence d'Ebha : livraison du cheikh Idrissi ou sa résidence obligée loin de l'Assyr et neutralisation du Nedjran. En avril 1934, le Roi Ibn Séoud « proclame ne plus avoir confiance en l'Imam Yahya » et commence les hostilités. Les « armées » wahabites envahissent le Yémen. Celle de l'Est, commandée par l'émir héritier Saoud, marche sur Sada, berceau de la famille de l'Imam. Celle de l'Ouest, sous les ordres de l'émir Faïçal, débouche de l'Assyr, envahit la Tahama et entre à Hodeida. Comme aucun des adversaires n'a une supériorité marquée, on décide d'arrêter les hostilités. Le Roi Ibn Séoud annonce ses conditions. Elles sont assez sévères puisqu'elles ne visent à rien moins qu'à placer le Yémen sous sa tutelle :

1. Tous les territoires contestés, Nedjran, Assyr, lui seraient remis ;
2. Un front économique commun aux deux pays serait constitué ;
3. Les intérêts yéménites à l'étranger seraient représentés par des Wahabites ;
4. Il serait instauré une union militaire et économique des deux pays pour protéger les intérêts politiques communs et l'indépendance arabe (1).

L'Imam déclare ne pouvoir accepter ces conditions, mais être prêt à ratifier celles qui ont été définies en mars 1934 à la conférence d'Ebha et s'engage à les observer pendant vingt ans. Contre toute attente, le roi Ibn Séoud accepte l'offre du Yémen. Le vainqueur se montrait vraiment accommodant. Quant au vaincu, il s'en tirait à bon compte puisque, ayant provoqué le conflit, il conservait son territoire et ne perdait qu'une région sur laquelle ses droits étaient plus que douteux.

Cette décision surprendra moins si l'on veut bien se souvenir que l'Imam avait fini par trouver un ami bien disposé dans l'Italie, dont la colonie d'Érythrée se trouve juste en face de ses Etats, de l'autre côté de la Mer Rouge. Sur ce point, il est indispensable de reprendre l'ordre chronologique des faits.

En septembre 1926 l'Italie, au début de la période d'expansion, avait conclu avec le Yémen un traité d'amitié d'une durée de dix ans. Il fut complété en 1927 par un accord secret (2). Aux termes de ce traité, l'Italie reconnaissait l'indépendance du Yémen à l'intérieur des frontières existantes (nous avons vu qu'elles n'étaient nullement définies) et obtenait, en échange, certains privilèges pour ses entreprises commerciales, tout

en s'engageant à fournir des armes et des munitions à des prix de faveur. En décembre 1928, les Italiens avaient livré à l'Imam du matériel de guerre pour une douzaine de millions, des ingénieurs italiens étaient installés à l'arsenal de Sana et quelques maisons de commerce avaient ouvert des comptoirs importants tant à Hodeida que dans la capitale du Yémen (1).

Dès qu'il fut connu, cet accord fit beaucoup de bruit à Londres, où l'on insistait sur le caractère amical des relations italo-yéménites qui contrastaient singulièrement avec l'accueil froid et hostile que l'Imam avait réservé à toutes les missions anglaises venues à Sana. Les comptes rendus de la réception réservée à Rome au prince héritier yéménite, les paroles qu'il avait adressées au Duc : « Nous ne doutons pas que Votre Excellence soit pleinement convaincue que le Yémen a besoin d'être appuyé pour rester indépendant et heureux. Nous comptons sur l'aide que Votre Excellence voudra bien lui apporter en vue du maintien de la paix et de la tranquillité dans le monde » ne laissaient plus de doute sur l'attitude italienne.

Le Sous-Secrétaire d'Etat affirmait néanmoins peu après, à la Chambre des Communes, en réponse à une question posée, que « le traité conclu en septembre 1926 entre l'Italie et l'Imam de Sana n'a nullement affecté nos négociations avec ce dernier. Il y a eu un échange de vues complet entre les gouvernements anglais et italiens, concernant leurs intérêts respectifs dans cette partie du monde. Il n'y a pas eu de malentendu entre l'Italie et nous, et on ne doit avoir aucune appréhension que les intérêts anglais soient affectés par la politique ou l'action de l'Italie ». Mais ces déclarations ne satisfaisaient personne et le journal anglais *Reveree* publiait en juillet 1928 un article affirmant que le traité italien de 1926 astreignait l'Imam « à donner la préférence aux marchandises italiennes ; qu'il y avait un monopole effectif italien du pétrole ; que tout le commerce des peaux et du café avait abandonné Aden et Hodeida pour Massaoua ; que l'Imam menacé par Ibn Saoud avait reçu de l'Italie quantité de munitions de guerre, et même des avions. En somme, concluait l'article, on peut dire sans exagérer que le Yémen est devenu aujourd'hui une véritable province de l'empire colonial italien et que l'Imam est un simple instrument aux mains de Rome. Exagérations, sans doute, mais preuves certaines d'inquiétudes » (2).

De son côté, le *Manchester Guardian* relevait un article du *Corriere della Sera* qui vantait le souverain du Yémen, rappelait avec complaisance ses escarmouches diplomatiques et autres

(1) L'Imam s'étant aperçu que le matériel livré était défectueux — il provenait en effet, pour une très grande partie, des champs de bataille de la guerre 1914-1918 — manifesta un vif mécontentement et congédia les ingénieurs italiens.

(2) Général Brémont, p. 101.

(1) Général Brémont, pages 114-115.

(2) Qui se termine le 2 septembre 1937.

avec le gouvernement de Londres et affirmait que, contrairement à ce qu'on avait dit, il n'était ni obscurantiste, ni ennemi du progrès. De cet article, la presse britannique rapprochait diverses mesures de propagande du gouvernement italien parmi les Arabes : transmission de nouvelles en langue arabe par le poste radio de Bari, accueil officiel à Rome des étudiants arabes à qui l'on avait donné des billets gratuits pour venir en Italie, etc.

De même le Foreign Office se gardait d'oublier les déclarations faites par le Duce à une assemblée quinquennale du régime : « Les objectifs historiques de l'Italie ont deux noms, l'Asie et l'Afrique. Le Sud et l'Est sont les deux points cardinaux qui doivent susciter l'intérêt et la volonté des Italiens ».

Cette nouvelle affirmation ne faisait en réalité que préciser ce que tous les discours des ministres responsables, toutes les manifestations des milieux politiques, tous les journaux laissaient entendre. Rome envisageait en Afrique une véritable politique de pénétration. Elle songeait ouvertement au continent noir pour diminuer sa pression démographique, trouver de nouveaux moyens de richesse et satisfaire à sa mission dans le monde. On ne parlait pas encore ouvertement de l'Abyssinie, mais on écrivait beaucoup sur les possibilités d'expansion de la Libye en direction du Tchad et même jusqu'à l'Océan Atlantique par le Cameroun. Quelques années plus tard, ces buts seront abandonnés et le ministre des colonies, le général de Bono, ne craindra pas de reconnaître que le véritable problème colonial italien est en Afrique orientale et non en Libye.

Londres a nettement perçu alors que c'était dans le complexe des terres situées autour de la Mer Rouge que l'Italie voulait se créer une zone d'intérêt et d'influence et qu'elle n'attendait qu'une occasion pour utiliser les énergies vitales de sa population surabondante et y résoudre sa « mission » de puissance civilisatrice.

La question éthiopienne allait rejeter celle du Yémen à l'arrière-plan des préoccupations anglaises et du monde occidental. Rome, elle-même, avait pratiquement abandonné ses espoirs d'infiltration dans les états de l'Imam. En 1928, elle avait voulu exploiter les avantages acquis et prendre définitivement pied « dans l'arrière-pays de sa colonie d'Erythrée », car c'est ainsi qu'elle concevait le Yémen. L'Imam d'ailleurs, du fait même de la menace séoudienne, s'était rapproché de l'Italie qui, en février 1933, lui avait envoyé en mission le commandeur Talamonti. Mais ce rapprochement fut surtout diplomatique et il faut bien convenir qu'étant donné la méfiance justifiée de l'Imam contre toute influence étrangère, le succès de l'effort tenté par les Italiens ne fut jamais considérable.

Au début de 1936, la colonie italienne était représentée à Hodeïda par un médecin et un négociant, à Sana par deux médecins (dont un chirurgien) et un mécanicien employé à l'arsenal,

à Taïz par un médecin. Quant à l'équipement industriel que voulut amorcer l'Italie il échoua lamentablement. A ce sujet, M. Hans Helfritz écrit :

Ce qui intéressait surtout l'Imam, c'était le matériel de guerre dont il avait impérieusement besoin. L'Italie envoya en plus des médecins, des ingénieurs, des machines, des avions, tout cela gratuitement pour commencer, car elle savait l'Imam extrêmement économe. Mais les médecins ne trouvèrent pas de champ d'activité suffisant dans le Yémen, et repartirent l'un après l'autre. Il en fut à peu près de même des ingénieurs, car les machines, elles aussi, venaient prématurément et n'arrivèrent pour la plupart même pas jusqu'à la capitale. Aujourd'hui encore, entre Hodeïda et Sana, on trouve des caisses à moitié ouvertes, pleines de pièces détachées, avec des inscriptions italiennes, semées tout le long de la route. Les caravanes trouvèrent ce chargement inhabituel trop lourd à porter et s'en débarrassèrent en chemin. Des bédouins forcèrent les caisses abandonnées mais n'y trouvèrent que des engrenages et des pièces de fer dont ils ne pouvaient rien faire.

Les avions toutefois arrivèrent presque tous jusqu'à Sana. L'Imam s'occupa même activement de cette institution moderne, car il s'agissait ici d'une arme de guerre. Il envoya quelques jeunes Yéménites en Egypte où on leur apprendrait à voler, puis il installa une manière d'école de pilotage à Sana même. Malheureusement Allah était hostile à cette innovation. Lorsqu'un jour deux aviateurs allemands s'abattirent tout près de la capitale avec un membre de la famille royale, le roi défendit dorénavant toute tentative de vol. Les quelques appareils utilisables sont abandonnés depuis des années dans le hangar (1).

Il en a été de même d'ailleurs des tentatives russes. En 1927, le consul russe de Djédda, Hakim Hakimof, ancien ouvrier serrurier mongol qui s'était ennoblé du titre pompeux de « han » « prince » et qui se faisait appeler Hakim Han, se rendit à Sana, amenant avec lui une ambassade importante. Il réussit à signer avec l'Imam un traité de commerce et d'amitié qui fut ratifié à Moscou le 29 juin 1929. Jusqu'à l'arrivée des produits japonais, les importations russes furent importantes, mais à l'heure actuelle l'activité tant commerciale que diplomatique des agents soviétiques est pratiquement nulle. Les Soviétiques ont fermé le grand magasin qu'ils avaient ouvert à Sana et l'escale d'Hodeïda a été abandonnée.

Ajoutons, pour être aussi complet que possible, que le Japon n'a pas de représentant officiel au Yémen mais que ses agents locaux, ainsi que nous l'avons précédemment indiqué, lui ont permis d'occuper une place privilégiée dans le domaine commercial. Notons encore que la Hollande a signé, le 12 mars 1933, un traité commercial valable pour une durée de cinq ans et qu'un ingénieur hollandais est chargé d'étudier l'amélioration de la rade d'Hodeïda. Retenons aussi que les relations entre le Yémen, la Turquie et l'Egypte sont assez distendues et que, « depuis la mission du Docteur Pruffer à Sana en 1930, époque à laquelle la conclusion d'un traité entre les deux pays a été envisagée, au-

(1) Hans Helfritz, p. 192-193.

« une activité allemande ne paraît se manifester au Yémen ». Reste la France. Depuis un demi-siècle nous n'avons en Arabie qu'une politique de recul et d'abandon. Cette appréciation, quelque peu brutale, n'est pas une critique, mais une simple constatation. Jadis, — il y a tantôt un siècle, — dans les Echelles de la Mer Rouge, nos commerçants nous avaient donné une situation prépondérante. Nous l'avons laissée s'effriter, si bien qu'il n'en reste plus rien aujourd'hui.

A Mascate, par exemple, nous avons depuis 1845 un protectorat qui nous donnait un rang privilégié du golfe d'Oman au Zanguebar. Nous l'avons abandonné morceau par morceau. En 1913, il ne nous en restait plus qu'un dernier lambeau ; la protection des boutres qui naviguaient sous pavillon français. Pour être agréable à l'Angleterre, qui avait des raisons toutes spéciales de s'intéresser à cette navigation, souvent clandestine, nous y avons renoncé. Mais il nous reste Cheikh-Saïd, aux confins méridionaux du Yémen. Nous ne l'avons utilisé que pendant la guerre de 1870, en y créant un dépôt de charbon. Aujourd'hui, Cheikh-Saïd, qui est sur la route directe de l'Extrême-Orient, attend que nous mettions en valeur, non point son littoral aride, mais les terres fertiles qui, au delà des collines bordant la lagune, assurent la vie à une population laborieuse, riche de ses pâturages et de ses troupeaux. Si l'on veut bien tenir compte des appétits qui se manifestent actuellement en ces régions, il serait peut-être prudent pour nous de réaffirmer nos droits sur Cheikh-Saïd, ... à moins que Cheikh Saïd ne soit plus possession française ?

Au Yémen même, notre influence est pratiquement inexistante malgré l'activité et le savoir de M. Maigret, représentant de la France à Djedda, et le traité de commerce et d'amitié franco-yéménite est toujours remis en discussion.

Tel est donc, résumé, l'état des relations existant entre l'Arabie du Sud et le reste du monde. L'Hadramaout n'a plus d'histoire. Quant au Yémen, il reste fermé à toute pénétration et l'Imam considère que la plus sûre défense de son royaume est son isolement actuel. Peut-être n'a-t-il pas tort. Mais réussira-t-il à s'y maintenir et ne sera-t-il pas obligé, dans un temps plus ou moins rapproché, de prendre, lui aussi, position ? Où ira-t-il ? Vers les Etats arabes du Proche-Orient qui semblent vouloir se réconcilier ? Ou se soumettra-t-il à une influence européenne ? L'Italie est en Abyssinie mais, si elle était à Sana, elle tiendrait les deux rives de la Mer Rouge. L'Angleterre, en occupant le bastion yéménite, renforcerait singulièrement sa situation dans la péninsule arabique. Toute prévision que l'on pourrait formuler à ce sujet serait étrangement risquée, car il est incontestable que la tourmente qui vient de s'abattre sur la Mer Rouge n'est point terminée. On ne touche pas impunément

à un pays comme l'Ethiopie, et le calme actuel ne doit pas nous dissimuler les intrigues qui se nouent et se dénouent selon les fluctuations de politiques incertaines. Il y a trop d'appétits en jeu, et il ne sert à rien de les dissimuler sous certaines étiquettes qui ne trompent plus personne.

**

En manière de conclusion, et en tenant compte que nous vivons une époque excessivement mobile, où les événements, on ne sait sous quelle impulsion, précipitent leur marche en descentes, hélas ! vertigineuses, où les faits peuvent prendre une avance sur les écrits, nous nous bornerons à poser quelques questions qu'il est délicat, sinon impossible, de résoudre maintenant, mais qui, dans un avenir beaucoup plus proche qu'on ne le suppose généralement, pourront trouver leur solution :

Quels sont les buts exacts de la politique musulmane italienne et quelles en seront les conséquences dans le monde islamique d'abord, pour l'Europe ensuite ?

Comment se fait-il que certaines tribus qui nomadisent aux frontières de l'Inde soient abondamment munies d'armes ayant servi sur les fronts de combat européens durant la dernière guerre ? Quel chemin ces armes ont-elles pris ? La voie maritime ou une route terrestre ?

Quelle est la pensée profonde de la diplomatie britannique ?

F. TAILLAR.

Le Conflit Sino-Japonais ⁽¹⁾

(Quelques faits)

L'intervention nipponne est passée par trois stades. Ce fut d'abord une action locale, conforme au principe de « non extension du différend ». Puis l'armée japonaise agit sur des points vitaux : à Tientsin, à Pékin, à Changhai, à Hankéou... Enfin, en raison du blocus naval, la guerre fut portée sur toute la ligne des côtes chinoises.

Le 29 juillet, à la suite d'attaques à la limite des concessions étrangères et du quartier chinois, suivies d'un copieux bombardement, le port de Tientsin fut occupé par les Japonais.

Des incidents se produisirent.

L'interdiction faite aux troupes japonaises de traverser le pont international a provoqué, de

(1) Cf., dans le dernier numéro, l'article intitulé *Origine du conflit sino-japonais*, aux pages 215-216. — Nous commençons sous ce titre une série de résumés sommaires des événements que nous nous proposons de continuer par la suite jusqu'à la solution du conflit. (Rédaction.)

la part de ces troupes, une agression contre les forces françaises.

Au début du combat qui eut lieu à la gare de l'Est, un détachement comprenant 3 Français et 4 Annamites, stationnant à cette gare en vertu du protocole de 1901 sur la défense des concessions étrangères, fut assailli et désarmé par des soldats japonais qui tentèrent ensuite de bander les yeux aux soldats français. Ceux-ci parvinrent à se dégager et à se barricader dans une des salles de la gare contre laquelle les Japonais tirèrent plusieurs coups de fusil, blessant grièvement le sergent Chrétien et légèrement le soldat Weber.

Le général Katsuki, commandant les troupes japonaises, présenta des excuses au colonel Hentschel, commandant de la garnison française de Tientsin.

L'armée japonaise avait coupé au pont international les communications entre les troupes françaises cantonnées à l'arsenal et les effectifs qui stationnent dans la concession.

Les autorités militaires japonaises ont donné pour explication aux autorités militaires françaises que cette mesure était provoquée par le refus opposé aux Japonais de passer par le pont international pour attaquer les milices chinoises qui tenaient la région de la gare de l'Est. Or, le corps consulaire et les commandants des troupes étrangères de Tientsin avaient chargé les autorités françaises d'assurer le respect du pont international et de veiller à la neutralité des concessions.

Les forces japonaises s'efforçaient de couper la retraite, sur Pékin, de la 29^e armée chinoise qui occupait la région au mépris, prétendaient les Japonais, de deux accords dont le premier, dit « de l'armistice », avait été signé à Tangkeou le 31 mai 1933 et dont l'autre, celui de 1935, interdisait l'entrée des troupes de Nankin dans le Hopei. Pour justifier leur « droit d'occupation », les Japonais invoquaient le protocole final concernant les troubles des Boxers signé le 7 septembre 1901. Quant au stationnement des troupes japonaises à Fengtai et sur divers points du Hopei, il était prévu par des ententes avec les autorités locales chinoises.

La 29^e armée évacua Pékin le 30 juillet. Le danger de la prise de la cité par la force des armes put être ainsi évité. Un comité pour le maintien de l'ordre et de la paix prit en main l'administration urbaine. Son chef, le général Tchao Tchoung, personnage de 77 ans, éminemment populaire, accepta les fonctions de maire.

A l'exemple de Pékin, un conseil municipal provisoire s'organisa à Tientsin, avec le concours des notables.

Avant l'évacuation de Pékin par les soldats de la 29^e armée, tandis que l'on redoutait des bombardements et des batailles de rue, le corps diplomatique se préoccupa de protéger le quartier des légations.

Le 29 juillet, le conseiller de l'ambassade des Etats-Unis à Pékin remit au conseiller de l'ambassade du Japon une note commune des Etats-Unis, de l'Angleterre, de la France et de l'Italie, demandant que le quartier des légations soit laissé en dehors de la zone de combat et que les garnisons des quatre puissances puissent assurer elles-mêmes la protection de la vie et des biens de leurs ressortissants à l'intérieur de la cité.

Le conseiller japonais accepta la demande des puissances.

Les troupes étrangères de Pékin comprenaient environ 200 fusiliers marins britanniques, 500 Américains, 250 Français et 100 Italiens.

Le dimanche 8 août, des troupes japonaises entrèrent à Pékin. Cinq mille hommes, une cinquantaine de tanks et de nombreux camions et automobiles défilèrent dans les principales rues.

Les membres du comité de vigilance pour le maintien de la paix, ceux de la Chambre de Commerce chinoise, ainsi que les représentants des divers milieux reçurent ces troupes qui tinrent garnison dans les châteaux des portes, dans la vaste enceinte du Temple du Ciel et dans divers édifices publics à l'intérieur de la ville.

Dans les premiers jours d'août, la situation dans la Chine du Nord parut s'améliorer. Le porte-parole du ministère des affaires étrangères de Tokio le constate avec satisfaction : un règlement est possible, dit-il, si le conseil politique du Hopei-Tchahar observe les termes de l'accord local conclu les 11 et 19 juillet.

Si, contrairement à la pratique établie dans ces domaines, le gouvernement chinois essaie de s'immiscer dans les négociations entre le Japon et les autorités du Hopei et du Tchahar, on ne pourra que penser que le gouvernement de Nankin, créant ainsi de nouvelles difficultés, cherche à entraver délibérément la solution équitable du présent conflit.

En résumé, la cause de la tension en Chine septentrionale ne repose que sur les obstacles que met le gouvernement chinois à l'exécution des accords locaux et sur les ordres qu'il donne aux armées centrales de se diriger vers les régions du Nord de la Chine. En conséquence, la situation ne manquera certainement pas de s'aggraver si le gouvernement de Nankin ne prend pas une prompt décision en vue du règlement du conflit, et toute responsabilité en incombera au gouvernement chinois.

Vers la fin du même mois, les espoirs de paix s'étaient dissipés. Du côté japonais, il y eut reprise d'efforts pour la prise du défilé de Nankéou, à la partie orientale de la Grande Muraille. L'offensive du 20 août fut décisive. Par ce succès, les Japonais assuraient les communications nippones entre la Chine du Nord et les troupes japonaises en Mandchourie.

Ailleurs, une action énergique fut entreprise par des détachements nippons. Il s'agissait de contrarier la montée des renforts de Nankin sur la ligne ferrée de Tientsin-Poukéou.

A la même date, la longue bataille de Changhai commençait. La marine de guerre nipponne,

ancrée dans le Houang-Pou, appuyait l'action des premiers avions en tirant une volée d'obus sur les positions chinoises de Poutoung. Ce fut également le début des difficultés du Japon avec les puissances.

Les commandants des escadres française, américaine et britannique adressèrent aux autorités navales de Changhaï une note commune leur demandant cordialement de déplacer les vaisseaux japonais jusqu'à un certain point du Houang-Pou, au confluent de la rivière de Hong-Kéou. Le contre-amiral Hasegawa, commandant la division japonaise en Chine, répondit à l'amiral américain Yarnell que les vaisseaux ne pouvaient rejoindre l'emplacement désigné, car ils s'éloigneraient trop ainsi de la région dont ils assurent la protection. Cependant, en cas d'attaque chinoise contre les navires japonais, ils se déplaceraient spontanément pour mettre les vaisseaux des autres puissances hors de la zone dangereuse.

La note japonaise demandait, en outre, aux autorités navales française, américaine et britannique d'avertir les autorités chinoises d'avoir à s'abstenir d'actes hostiles dans la région occupée par les vaisseaux japonais. L'amiral Yarnell déclara qu'il consulterait à ce sujet les amiraux français et anglais.

A. M.

L'aviation commerciale en Chine

En Chine la création d'une aviation commerciale est assez récente, mais, par contre, très rapide a été sa progression. Dans ce pays dont la superficie (abstraction faite des trois provinces mandchoues et du Sinkiang) dépasse 5 millions 700.000 km² et couvre par conséquent une surface supérieure à celle de la moitié de l'Europe, le réseau des transports est resté peu développé ; aussi l'aviation y joue-t-elle actuellement un très grand rôle pour des motifs politiques, économiques et intellectuels. C'est ainsi qu'aujourd'hui on peut se rendre en avion de Changhaï à Szechuan en 7 heures environ, alors qu'il y a 40 ans on devait mettre environ deux mois entiers pour couvrir le même trajet par bateau. Lorsqu'on voulait autrefois voyager de Nanking à Kuming, la capitale de la province du Yunnan, on devait faire d'abord un détour à travers le Tonkin pour atteindre cette ville, c'est-à-dire accomplir un trajet qui représente une distance plus grande que celle de Nankin à l'Europe et qui, aujourd'hui, est facilement parcouru directement grâce à l'avion.

Pour un transfert de 100 dollars chinois de Changhaï à Szechuan, on devait, jusqu'en 1929,

en raison des difficultés de transport, payer de 20 à 30 dollars chinois de frais qui disparaissent naturellement aujourd'hui. Sans avions, il n'aurait pas été possible également de transporter les billets de banque de la Banque Centrale dans la Province du Yunnan, où ils sont mis en circulation actuellement. Alors qu'autrefois des journaux ou des revues de grandes villes mettaient des semaines, quelquefois des mois, pour arriver à l'intérieur, chaque Province peut aujourd'hui les recevoir le jour même. Tels sont les avantages que chacun peut apprécier actuellement (1).

Le développement de l'aviation a fait ces dernières années en Chine des progrès constants. Les difficultés qui se dressent toutefois sur sa route sont les suivantes :

1) *La construction d'appareils.* A part quelques petits appareils que la Chine a construits et construit encore, tous les autres avions viennent de l'étranger. Le Gouvernement chinois a pris en mains récemment la réalisation de fabriques nationales d'aviation. On espère que, dans trois ou quatre ans, on sera suffisamment avancé pour pouvoir produire des appareils chinois en grandes quantités.

2) *La pénurie des pilotes.* Bien qu'il existe en Chine quelques écoles pour la formation de pilotes militaires, les pilotes d'aviation civile ne sont pas en nombre suffisant. Cinq ou six ans s'écouleront certainement avant que cette pénurie de pilotes puisse disparaître.

3) *L'installation des aéroports.* A l'intérieur de la Chine, le nombre des aérodromes est encore très minime. Cette pénurie d'aérodromes constitue sans aucun doute jusqu'à présent le plus grand obstacle au développement de l'aviation chinoise. La Chine, en raison de sa grandeur, a besoin d'un nombre considérable d'aérodromes, dont l'installation exige des investissements énormes de capitaux. Le Gouvernement chinois a établi, dans cet ordre d'idées, plusieurs projets qu'il a l'intention de faire réaliser par les Gouvernements régionaux.

Il existe aujourd'hui en Chine trois Compagnies de Navigation aérienne, qui sont toutes placées sous la surveillance directe du Gouvernement :

1° *La South Western Aviation Corporation.* — Cette Société a été fondée avec un capital purement chinois et effectuait d'abord ses services seulement dans les Provinces du Sud-Ouest. Depuis 1936, cette Société a reçu une grande aide du Gouvernement, ce qui lui a permis d'établir de nouveaux services. Ses lignes aériennes sont :

(1) Ils ne sautaient pas encore aux yeux de tous en 1932. On s'en rendra compte en lisant le chapitre que le R. P. Jaun a, dans la troisième édition de son excellente *Géographie de la Chine*, consacré à l'aviation (p. 74). Le présent article a pour but de montrer quels progrès a, au cours des dernières années, réalisés l'organisation de l'aviation en Chine. (Rédaction.)

Canton-Wichow (Kuangsi)-Nanning (Yunnan)-Lungchow-Hanoï ; Canton-Kochow-Kiungschow ; Kiungschow-Pakhoi-Nanning. On projette une ligne vers l'Europe au départ de Hanoï et une autre de Canton, *via* Hongkong, pour les Etats-Unis, cette ligne promettant un développement très important.

2° La *China National Aviation Corporation*. — Cette Société fut fondée en 1929 au capital de 10 millions de dollars chinois (55 % du Ministère des Transports chinois et 45 % de la Pan-American Airways) et réalisa son premier vol le 20 octobre 1929 de Changhaï à Hangkow (864 kms), en 7 heures. Le 12 mai 1936, un appareil Douglas de cette Société accomplit dans le même temps 3.901 kms, c'est-à-dire que le dernier appareil vola près de quatre fois et demie plus vite que le premier. Le nombre des passagers a doublé de 1934 à 1935. En outre, la Société a conclu des accords avec les compagnies européennes et américaines pour réaliser une liaison directe entre l'Asie, l'Amérique et l'Europe. Les lignes aériennes de cette Société englobent les Provinces de la côte et la vallée du Yangtse ; elles sont les suivantes :

a) La ligne *Changhaï-Peiping*, qui conduit de Changhaï *via* Nanking, Haichow, Tsingtao, Tientsin et d'autres villes importantes de la Chine du Nord et dont la longueur totale est de 1.327 kms. Elle est assurée trois fois par jour, aller et retour, avec un appareil Douglas. La durée de vol est de 4 h. 1/2.

b) La ligne *Changhaï-Canton*. Cette ligne mène de Changhaï à Canton *via* Wenchow, Foochow, Amoi et Swatow. Sa longueur est de 1.649 kms. La durée de vol avec des appareils Sikorsky et Douglas est de 8 heures.

c) La ligne *Chungking (Szechuan)-Kuming (Yunnan)*. — Cette ligne a une longueur de 755 kilomètres et est parcourue en 3 h. 1/2 par un trimoteur Ford.

La C.N.A.C. a 10 pilotes américains et 20 pilotes chinois. Depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis 1929 jusqu'à la fin de 1936, ses appareils ont transporté un total de 46.383 passagers et parcouru 8.917.950 kms. Le tableau suivant comporte tous détails complémentaires :

	Kilomètres	Kilomètres passagers	Passagers
1932	694.143	1.247.808	3.153
1933	1.074.868	1.484.548	3.132
1934	1.434.862	2.501.428	5.223
1935	1.906.452	5.756.748	11.004
1936	2.466.477	12.006.944	18.567

Les tarifs passagers de la C.N.A.C. sont les suivants :

Changhaï-Hankow :

1929 : 200 dollars chinois.
15 juin 1934 : 150 dollars chinois.

22 octobre 1935 : 120 dollars chinois.
15 octobre 1936 : 100 dollars chinois, soit une réduction de 50 % sur le tarif initial.

Hankow-Chungking :

1930 : 300 dollars chinois.
22 octobre 1935 : 240 dollars chinois (réduction, 20 %).

Chungking-Chengtu :

1934 : 100 dollars chinois.
22 octobre 1935 : 90 dollars chinois (réduction, 10 %).

Changhaï-Chengtu :

1934 : 550 dollars chinois.
22 octobre 1935 : 400 dollars chinois.
10 octobre 1936 : 380 dollars chinois (réduction, 31 %).

Changhaï-Peiping :

1933 : 220 dollars chinois.
15 juin 1934 : 180 dollars chinois.
14 mai 1935 : 150 dollars chinois (réduction, 32 %).

Changhaï-Canton :

1934 : 270 dollars chinois.
1^{er} juillet 1935 : 220 dollars (réduction, 18 %).

3° La *Eurasia Aviation Corporation*. — Cette Société fut fondée en 1931 par le Ministre chinois des Transports qui fournit un capital de 2 millions de dollars chinois (6 millions maintenant) et par la Deutsche Lufthansa, qui participa pour 1 million de dollars chinois (3 millions maintenant). Elle devait avoir pour but principal de réaliser la liaison entre l'Asie et l'Europe en se servant de Berlin et de Changhaï comme de pôles extrêmes.

Les lignes assurées jusqu'à présent sont :

a) La ligne *Changhaï-Mandchourie*. Cette ligne, dont la longueur totale est de 2.240 kms, a été assurée pour la première fois en été 1931 : 160 kilos de correspondances ont été transportées en un mois. Depuis l'invasion japonaise en Mandchourie en septembre 1931, cette ligne n'est plus assurée que jusqu'à Peiping.

b) La ligne *Changhaï-Sinkiang*. Cette ligne de 4.050 km. passe par les villes les plus importantes de l'intérieur de la Chine. C'est elle qui devait apporter la poste de Changhaï à Berlin en cinq jours seulement.

c) La ligne *Peiping-Loyang*. Longueur totale de 700 kms.

En 1934, quelques autres lignes ont été établies ; elles conduisent dans les provinces du Sud, c'est-à-dire qu'elles vont de Peiping à Canton (2.200 kms), de Lanchow à Baotu (820 kms), et de Siam à Yunnan (1.300 kms).

L'Eurasia se sert exclusivement d'appareils Junkers. A ses débuts elle avait la plupart du temps en service des F. 13, W 33 et W 34, mais depuis 1936 elle n'a plus que des Ju. 52. La Société a passé récemment avec l'Allianz-und-Stuttgarter Verein un contrat suivant lequel tous les passagers sont assurés contre les accidents. Le

Le tableau suivant montre le développement constant de cette entreprise :

	Kilomètres	Kilomètres passagers	Passagers	Kgs	Messageries kgs
1932	253.603	325.840	589	1.750	9.765
1933	412.605	771.520	810	3.610	35.404
1934	603.282	945.290	1.476	6.461	53.372
1935	744.735	1.692.346	2.951	10.382	85.856
1936 (1)	911.315	3.123.063	5.115	26.961	197.286

Bien que l'Eurasia ait réalisé en Chine même beaucoup de liaisons aériennes, son plus grand but reste toujours la réalisation de la liaison Changhaï-Berlin, pour laquelle les vols d'essais des types W 34 et Ju. 52 (ils ont effectué cette ligne en un temps record de quatre jours) promettent un développement favorable. Le survol de l'Union des Soviets est toutefois soumis à beaucoup de difficultés ; aussi la Société semble-t-elle renoncer à l'ouverture de cette ligne et consacrer ses efforts à réaliser la liaison entre l'Asie et l'Europe *via* Yunnan, Birmanie et Indes.

XXX.

VARIÉTÉS

UNE VILLE BIBLIQUE RENAIT A LA LUMIÈRE

Alors Abraham se transporta de Sichem, pays habité par les Cananéens, vers la montagne, à l'Orient de Béthel, et il dressa ses tentes ayant Béthel à l'occident et Aï à l'Orient. Il bâtit encore là un autel à l'Eternel et il invoqua le nom de l'Eternel.

Tel est le plus ancien texte connu qui fasse mention de la ville d'Aï, — « la Ruine » — texte de la Genèse en son Chapitre XII, verset 8.

Tel est aussi le plus ancien fait connu intéressant cette localité, puisqu'il est antérieur à l'an 2.000 avant J.-C.

L'histoire d'Aï nous est surtout connue par le Livre de Josué, qui nous donne tous les détails de la prise et de la destruction de la ville par les Hébreux, vers le début du II^e millénaire av. J.-C.

A la vérité, les Hébreux subirent d'abord un échec cuisant devant l'importante forteresse d'Aï (*Josué*, VII, 2, 3, 4, 5) et se hâtèrent de regagner leur camp de Guilgal dans la plaine du Jourdain. Mais leur général, Josué, à la faveur d'un nouveau plan d'attaque comportant un service d'espionnage, puis un gros déploiement de force — une armée de 30.000 hommes — et enfin la ruse habile d'une fuite simulée entraînant les Cana-

néens au loin et permettant à une troupe d'élite, jusque-là dissimulée, de s'élancer dans la place dégarnie et de s'en emparer, leur infligea une écrasante défaite: il passa tout le peuple au fil de l'épée, et détruisit entièrement toute la ville par le feu. « Il en fit à jamais un monceau de ruines. » (*Josué*, VIII, de 1 à 29.) Et la ville d'Aï fut « dévouée par interdit ». (*Josué*, X, 1.) Puis son territoire échut en partage à la tribu de Benjamin (*Josué*, XVIII, 12, 13.)

Cela se passait peu de temps après la prise célèbre de Jéricho. Et si Jéricho avait livré aux Hébreux la plaine du bas Jourdain (250 mètres en-dessous du niveau de la mer), d'Aï ils tenaient les hauteurs des Monts de Judée (881 mètres).

Cette deuxième victoire faisait trembler les rois cananéens et surtout l'un des plus puissants d'entre eux: celui de Jébus (la future Jérusalem), proche de 20 km. à peine.

En réalité, c'était pour les Hébreux la « Terre Promise » désormais pour ainsi dire assurée.

Du texte du Livre de Josué et des divers textes bibliques, il ressort que la ville d'Aï était une grosse agglomération et une place forte imposante: « il y eut au total douze mille personnes tuées ce jour-là, tous gens d'Aï. » Elle était aussi un point stratégique de première importance, commandant la grande route naturelle qui arrive du Nord par les crêtes, et dominant vers l'Est la vallée du Jourdain, et vers l'Ouest la plaine fertile qui longe la mer.

De ces diverses considérations ainsi que de l'ensemble des textes bibliques, on peut déduire avec une quasi-certitude que la fondation d'Aï remonte au moins à 3.000 ans av. J.-C.

Dernier point intéressant la fixation dans le temps de l'histoire d'Aï: lors de sa destruction, l'or l'argent, le bronze et même le fer étaient déjà connus (*Josué*, VI, 19x); mais cependant l'âge de la pierre était tout proche encore, puisque les instruments rituels du culte religieux étaient encore en pierre:

L'Eternel dit à Josué: Fais-toi des couteaux en pierre et circoncis tous les enfants d'Israël. Et Josué fit des couteaux en pierre et circoncis tous les enfants d'Israël sur la montagne d'Araloth (*Josué*, V, 2, 3.).

Tels sont les textes; voyons les lieux.

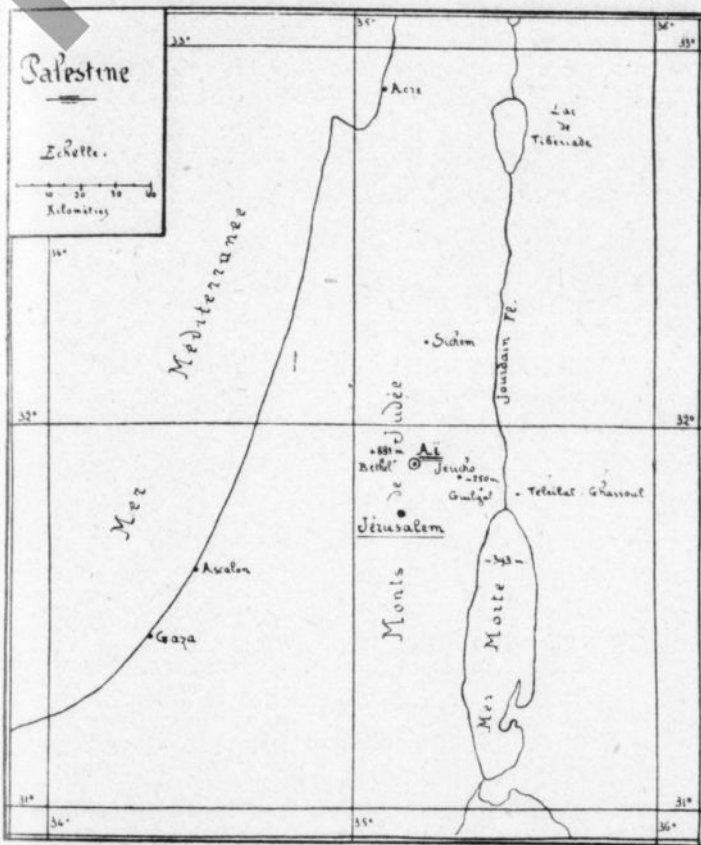
Quand on quitte Jérusalem par le Nord en empruntant la grande route des invasions, celle qu'ont suivie entre autres, dans la direction Nord-Sud, les armées romaines, puis les Croisés, la route passe, au kilomètre 14, au Nord du bourg d'El Bireh; elle suit pendant quelques minutes le tracé de la voie romaine de Naplouse et laisse, à droite, sur la hauteur le village musulman de Béitin, construit à l'emplacement de l'antique Béthel dont il rappelle le nom, — la Béthel du fameux songe de l'échelle mystérieuse de Jacob.

A 1.500 mètres de Béthel, se remarque une colline toute parsemée de ruines, dont le nom actuel est El Tell: c'est l'ancienne Aï. La pales-

(1) Seulement jusqu'à la fin de novembre 1936.

tinologie avait pu l'identifier, mais les ruines des surfaces ne permettaient pas la reconstitution exacte de la ville dont la description demeurait mystérieuse.

Frappée d'« interdit », Aï était demeurée « à jamais un monceau de ruines ». Toutefois les Hébreux avaient reconstruit une autre ville un peu plus au Sud. Le nom du village arabe actuel, *Khirbet Aïan* (Ruine d'Aï), qui a remplacé cette



ville nouvelle, perpétue le souvenir de la ville ancienne et en authentifie la situation sur le terrain.

C'est sur l'ensemble de ces données bibliques et géographiques que les fouilles ont été entreprises par M^e Judith Krause-Marquet et viennent de livrer les secrets enfouis depuis un minimum de cinq millénaires. Disons tout de suite que les résultats ont dépassé les espérances.

Aï possédait un palais, sans doute celui du grand personnage que la Bible appelle le « Roi » et que Josué fit pendre à un arbre, puis jeter le soir dans les ruines incendiées de la cité et recouvrir de grosses pierres.

Au rez-de-chaussée, une immense salle a été mise à jour. Au-dessus se trouvait un étage auquel on accédait par deux escaliers, et qui était soutenu par d'immenses piliers en bois dont on a retrouvé les bases et même des traces.

Non loin du palais se dressait un grand temple composé de trois temples successifs encore bien visibles. Quand on l'a dégagé, on y a retrouvé nombre d'objets du culte et d'ex-votos égyptiens parfaitement datés du III^e millénaire. Cette date se trouve donc en concordance avec celle découlant des textes bibliques, ce qui constitue

un point historique extrêmement important, permettant de fixer la date de la fondation d'Aï au minimum vers l'an 3000, et même très probablement à une date antérieure, dans le courant du IV^e millénaire, car des ex-votos ne s'expliquent que dans un sanctuaire déjà ancien.

Dans le temple on a trouvé une Achéra en bois, un peu calciné (suite de l'incendie de la ville par Josué), représentant la déesse ou le dieu(?) de la localité, avec, devant, deux immenses brûle-parfums encore en place...

Tout cela forme l'ensemble des éléments permettant de reconstituer la belle époque, puis les derniers jours d'Aï, c'est-à-dire de 3.000 à 2.000 ans av. J.-C. Mais d'autres vestiges non moins importants nous font remonter également au-delà du III^e millénaire dans l'existence de cette importante cité.

En effet les remparts de cette place de guerre étaient doubles et comportaient des casemates intercalées. Leur épaisseur était de 5 à 6 mètres; ils étaient construits de gros blocs relativement bien appareillés et, — chose du plus grand intérêt au sujet du degré de civilisation et de l'époque de la construction, — *équarris avec des outils de silex*.

Donc l'âge de la pierre connaissait déjà des forteresses formidables.

(Il est à remarquer que ces fortifications sont beaucoup plus considérables et d'un art beaucoup plus avancé, plus « moderne », que les « camps » ligures des Alpes-Maritimes, qui datent du I^{er} millénaire av. J.-C. au début de l'âge de bronze, en Europe).

Une question se pose alors: à quelle haute époque remontent ces remparts? Les données manquent pour répondre avec précision.

Il n'en demeure pas moins que les remparts d'Aï projettent un jour tout nouveau sur le degré de civilisation de l'époque néolithique, ou tout au moins énéolithique (= fin du néolithique, début du Bronze), c'est-à-dire de ce qui est encore considéré comme de la préhistoire.

Mais si les hommes du néolithique possédaient déjà une civilisation si avancée, à quelle époque beaucoup plus haute faut-il faire remonter l'aurore de cette véritable civilisation insoupçonnée?

Question angoissante. Dans le même ordre d'idées, aujourd'hui c'est Aï; hier c'était Jéricho et Tellilat-Ghassoul.

Jéricho, la première grande victoire de Josué, sous les ruines de laquelle de patientes et savantes fouilles ont livré à la paléontologie préhistorique les assises de plusieurs villes superposées, depuis l'époque du silex taillé trouvé en place.

Tellilat-Ghassoul, à deux pas de Jéricho, sur la rive Est du Jourdain, dont les fouilles ont exhumé non seulement des ruines de l'époque biblique du plus haut intérêt, admirablement conservées, comparables à celles d'Aï et datant de la même époque — mais, en substructure, un outillage formidable de poteries de toutes natures et d'instruments de toutes sortes, des diverses époques successives du bronze — et, plus encore, dans les

couches les plus profondes, un outillage néolithique allant jusqu'au début du paléolithique, extrêmement abondant et particulièrement riche, représentant une industrie d'un type absolument particulier (Cf. J. de la Roche: *La Palestine Préhistorique*; *Bull. de la Soc. Préhistorique Française*, N° 1., 1936).

Quel intérêt passionnant prennent de semblables découvertes dans le raccord, ou plus exactement dans le contact, qu'elles établissent entre la préhistoire mystérieuse et la Bible, dans le cadre de laquelle se réalisent chaque jour des découvertes scientifiques nouvelles!

Les efforts patients et laborieux des savants portent leurs fruits: la Palestine commence à soulever le voile sur ses secrets ensevelis depuis de lointains millénaires.

JEAN DE LA ROCHE.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

L'accession des indigènes à la citoyenneté française. — *L'Asie Française* a, en son temps, entretenu ses lecteurs du décret du 14 octobre 1936 qui prévoyait en faveur de l'élite indigène l'accession de plein droit à la nationalité française. Les textes qui en régissaient l'octroi viennent d'être refondus dans un décret du 23 juillet qui constitue en quelque sorte une codification des conditions d'admission à la qualité de citoyen français.

Les *conditions générales* sont les suivantes : être âgé d'au moins 21 ans, être monogame ou célibataire, avoir des moyens d'existence certains, être de « bonnes vie et mœurs », savoir lire, écrire et parler le français ; avoir deux ans de résidence ininterrompue en Indochine ; avoir un genre de vie et des habitudes sociales se rapprochant de la civilisation française ; n'avoir *manifesté* aucune intention hostile contre la France par actes, écrits et paroles ; n'avoir subi *aucune* condamnation et enfin, le cas échéant, avoir accompli son service militaire.

Les *conditions spéciales* sont en outre :

Pour *l'admission facultative* :

— Avoir occupé, pendant dix ans au moins, avec mérite et dévouement, dans une administration publique, des fonctions rétribuées sur les fonds de l'Etat français, d'un des budgets de l'Indochine ou d'un budget d'une colonie ou d'un protectorat français ;

— Ou bien avoir servi, pendant dix ans au moins, avec mérite et dévouement, la France dans ses armées de terre, de mer ou de l'air ;

— Ou encore avoir, pendant dix ans, rendu des services aux intérêts de la France dans le commerce, l'industrie, ou l'agriculture ;

— Etre titulaire d'un brevet de l'enseignement primaire, supérieur ou professionnel ou d'un diplôme de l'enseignement secondaire et avoir, soit servi la France pendant cinq ans avec mérite et dévouement dans une fonction civile et militaire, soit rendu, au cours de la même période, des services importants aux intérêts français dans le commerce, l'industrie ou l'agriculture ;

— Ou avoir été patronné, recueilli ou élevé pendant cinq ans avant la majorité par une famille française ou par des sociétés de protection françaises reconnues d'utilité publique et avoir au moins obtenu le certificat d'études primaires franco-indigènes ;

— Ou avoir été adopté par un Français ;

— Ou avoir épousé une Française dans les formes prescrites par le code civil français.

L'admission de plein droit demande les conditions suivantes :

— Soit avoir rendu à la France des services exceptionnels attestés par la nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur ;

— Soit avoir obtenu un des titres, diplômes, certificats ou prix énumérés dans le décret ;

— Soit être officier indigène retraité ou officier en activité de service, sorti d'une école militaire française ou bien sous-officier retraité titulaire de la médaille militaire ;

— Etre mandarin retraité du titre de « tri phu » ou l'équivalent ;

— Etre fonctionnaire indigène rétribué ayant servi dans les cadres français ;

— Avoir épousé une Française dans les formes prévues par le Code Civil en cas d'existence d'enfants issus de ce mariage ou, s'il n'y a pas d'enfant, que le mariage ait duré vingt ans.

Dans tous les cas, le chef de la circonscription administrative procédera à une enquête sur les antécédents, la situation, les moyens d'existence et la moralité du requérant. Il se prononcera spécialement sur sa connaissance de la langue française, s'il ne possède aucun diplôme, et sur l'accomplissement des diverses conditions exigées. Il s'assurera de même si la femme qui s'associe à la requête de son mari pour obtenir la qualité de Français se trouve dans les conditions prévues.

Telles sont les grandes lignes de ce décret qui, s'il ne modifie à peu près en rien la législation préexistante, et notamment celle de l'admission d'office, qui a provoqué un certain nombre de réclamations de la part des intéressés, n'en constitue pas moins une utile codification et permettra d'éviter des incertitudes et des confusions.

La situation financière. — *Le Journal Officiel de l'Indochine* publie les recettes effectuées au titre des trois premiers titres du budget général à la date du 30 juin 1937. Les recouvrements ont atteint 31.767.160 piastres, soit une plus-value de 5.377.410 piastres. Sur le montant des douzièmes échus, les évaluations budgétaires ont atteint :

1° *Douanes et régies* : 26.629.872 piastres, soit une plus-value de 4.969.872 ;

2° *Enregistrement, Domaine et Timbres* : 3.054.031 piastres, soit une plus-value de 384.031 piastres ;

3° *Exploitations industrielles* : 2.083.257 piastres, soit une plus-value de 23.507 piastres.

L'amélioration des cafés. — Des stations expérimentales de culture de café ont été créées dans diverses régions de l'Union. Au cours d'une de ses nombreuses tournées d'inspection, M. Brévié a récemment inspecté celle de Blao, dans le Haut-Donnai. Dans une région, au sol particulièrement fertile et très suffisamment arrosé, cette station étudie la culture du café sous ses différentes espèces : l'Arabica, le Robusta et le Charri.

Des expériences portant sur cinq années, et faisant entrer en jeu l'humidité, l'ombrage et la fumure ont prouvé que la culture du café, principalement de l'Arabica, convenait bien à la région et plus spécialement aux environs immédiats du col de Blao. Mais elle exige surtout un ombrage suffisant réalisable très facilement avec des plantations d'érythimes qui doivent d'ailleurs accompagner, si ce n'est précéder, celle des caféiers. L'élagage annuel de ces arbres procure, sous forme de branchages ensevelis aux pieds des plants, un excellent humus qui s'allie parfaitement aux fumures organiques elles-mêmes, fournies par l'élevage simultané du bétail ; un rideau de « grévillés » complète heureusement la protection des jeunes plants contre les gros vents.

On a pu ainsi réaliser des plants d'arabica qu'une taille soignée et spéciale a rendus très régulièrement et progressivement productifs dès la première année. La nécessité de l'ombrage est primordiale. C'est ainsi qu'on a pu obtenir à la station jumelle de Lang-Ham une plantation d'arabica en terrain plus sec et plus pauvre qui, grâce à l'ombrage d'érythimes, pouvait soutenir la comparaison avec des plantations plus favorisées de Blao. Les résultats acquis permettent de penser que le café, non exposé aux gelées dont il souffre parfois au Tonkin (la température oscille en effet entre 6° et 25°), doit réussir presque sûrement dans cette région et mieux encore dans certains coins plus favorisés du Darlac.

Des possibilités de réussite paraissent donc s'offrir, si la colonisation se conforme aux méthodes aujourd'hui mises au point pour cette région par la station expérimentale de Blao.

On peut estimer qu'à une plantation de café doit être associée une superficie de pâturages aménagés et entretenus pour l'élevage du bétail, richesse en soi et source de fumures organiques qui constitue le complément indispensable d'une exploitation rationnelle de ces terrains.

Le mouvement commercial. — Pendant les sept premiers mois, les importations atteignent 288.000 tonnes environ pour une valeur de

836.000.000 de francs, en augmentation de 52.000 tonnes et de 304.000.000 de francs sur la période correspondante de l'an dernier.

Les exportations atteignent, pour la même période, 2.357.000 tonnes environ pour une valeur de 1.229.000.000 de francs, en diminution de 143.000 tonnes et en augmentation de 408.000.000 de francs.

La hausse des prix. — Les prix de gros de 37 marchandises de Saïgon, qui étaient restés dans l'ensemble stationnaires de janvier à juin 1937, ont poursuivi en août le mouvement de hausse amorcé en juillet : l'indice général calculé sur la base 100 en 1925, qui était de 94 pour janvier, février et mars 1937, de 95 pour avril, de 94 en mai et de 95 en juin, passe à 99 en juillet et à 103 en août. La hausse du mois d'août porte uniquement sur les produits de la colonie.

Les prix de détail de 26 denrées alimentaires de consommation européenne à Hanoï continuent à s'élever (indice par rapport à 1925 : 113 en août contre 108 en juillet, 106 en juin, 104 en mai et 101 en février, mars et avril).

L'indice des prix des denrées alimentaires, qui s'était abaissé en avril, n'a pas cessé de progresser depuis mai.

Les indices valables pour Hanoï passent de la base 100 en 1925 à 72 pour avril, 77 pour mai, 79 pour juin, 87 pour juillet et 97 pour août, en ce qui concerne la classe ouvrière ; de 80 à 86, 89, 94 et 101 pour la classe moyenne.

Enfin la moyenne des cours de 36 actions de sociétés indochinoises à la Bourse de Paris, qui s'était relevée en juillet, a légèrement fléchi en août. L'indice sur la base 100 en décembre 1927 s'établit à 55 en août au lieu de 56 en juillet, 53 en juin, 54 en mai et 53 en avril.

Voyage d'études malariologiques. — Quatre médecins étrangers, les docteurs William Kirkland (Australie), Tan Chi, Yang shu Hsin (Chine) et Burgess (Malaisie) ont entrepris, sous les auspices de la Société des Nations, un voyage d'études de malariologie en Indochine. Ce voyage fait suite au cours international professé chaque année à Singapore depuis quatre ans, cours auquel l'Indochine participe régulièrement par l'envoi d'un ou deux médecins. Le Dr Morin, directeur du Service antipaludique en Indochine, collabore à cet enseignement pour lequel il est fait appel aux spécialistes qualifiés d'Extrême-Orient et même d'Europe.

Le Dr Farinaud accompagne les médecins étrangers. L'amiral commandant la marine à Saïgon a autorisé le médecin en chef Breuil à participer à ce voyage d'études.

La mission est partie pour Tuyên Quang et Hagiang, pour visiter les travaux permanents d'assainissement réalisés dans ces deux postes. Elle étudiera ensuite les différentes situations à résoudre dans les moyennes régions et les deltas sur le bord de la mer, et verra les efforts accomplis en

Cochinchine et au Cambodge pour la protection de la main-d'œuvre des plantations.

Dans le même temps, le Dr Gaschen, de l'Institut Pasteur de Hanoi, accomplit un voyage d'études en Malaisie.

Ces interchanges, favorisés et subventionnés par la Société des Nations, ont pour but de faire profiter chaque pays de l'expérience de ses voisins et de créer une saine émulation pour la recherche des solutions pratiques économiques dans la lutte contre l'obstacle le plus important à l'exploitation agricole de nombreuses régions tropicales : le paludisme.

COCHINCHINE

Voyage d'inspection du Gouverneur général.—

Après avoir successivement, les mois derniers, visité le Laos, le Delta, la haute région du Tonkin, les plaines côtières et les hauts plateaux de l'Annam, le Gouverneur général Brévié a entrepris en Cochinchine une série de tournées pour prendre contact directement avec les divers éléments de la population de ce pays.

Accompagné du Gouverneur et des représentants des corps élus de la colonie, il s'est rendu d'abord dans les provinces de l'Est cochinchinois, à Baria et à Bienhoa. Dans les centres visités, il s'est entretenu longuement avec les fonctionnaires français et indigènes et les notabilités, recevant les requêtes, s'enquérant des besoins et des desiderata de tous les éléments de la population.

L'attention du chef de la Fédération s'est principalement portée sur les conditions d'existence des habitants, l'assistance médicale, la lutte antimarienne, l'enseignement. Dans la région de Baria, qui produit du sel d'excellente qualité, le Gouverneur s'est fait exposer en détail les questions du prix d'achat aux sauniers, de revente à la consommation, des débouchés possibles à l'exportation. Il a marqué le bénéfice que trouveraient les petits sauniers à s'organiser en coopératives. Gagnant ensuite les régions des Terres Rouges, où se trouvent de grandes plantations de caoutchouc, le Gouverneur général y a pris contact avec de nombreux planteurs. Il a visité en détail les plantations de la société Xuan-Loc et celle d'Anloc (à la Société Indochinoise de Plantations d'Hévéas) où sont appliquées les méthodes les plus modernes de la préparation du caoutchouc. Il s'est aussi beaucoup intéressé aux conditions de vie de la main-d'œuvre, qui provient en majeure partie du Tonkin, des salaires, de la nourriture, du travail ; il a visité les maisons, avec jardins individuels, des travailleurs, s'arrêtant aux marchés, se renseignant sur la manière dont ils sont approvisionnés, se faisant exposer enfin l'état sanitaire des ouvriers et de leurs familles, les mesures d'hygiène et de préservation contre le paludisme. Sur le trajet du retour, le Gouverneur général s'est fait rendre compte, à la

station forestière de Trang-Boum, des travaux poursuivis et des méthodes mises au point en Cochinchine pour sauvegarder les richesses forestières de la Colonie, que risquaient naguère de compromettre certaines pratiques des peuplades primitives en brûlant la forêt pour leurs cultures. Ces méthodes, tout en respectant les habitudes des populations, assurent, avec leur concours, la reconstitution régulière des régions atteintes.

Quelques jours plus tard, le Gouverneur général a visité l'organisation du pays moï sur les confins de l'Annam, de la Cochinchine et du Cambodge. Il a inspecté les délégations de Nui Bara et de Budop, et s'est fait rendre compte des conditions matérielles et morales d'existence des populations encore primitives de ces régions.

La province de Thudaumot, où ont été organisées diverses œuvres d'intérêt social, a été ensuite parcourue par le chef de l'Union qui, dans le Nord, a visité plusieurs plantations de caoutchouc de petits planteurs français et annamites où l'hévéaculture a presque un caractère familial, et d'autres plus étendues appartenant à de grandes sociétés disposant d'installations techniques perfectionnées. Il s'y est vivement intéressé à l'aspect social de la colonisation. D'importants travaux de drainage, l'organisation de villages coquets et salubres assurent aux travailleurs un état sanitaire satisfaisant, contrôlé par les services médicaux. Ces résultats sont dus à la collaboration des planteurs et de l'administration, qui ne leur a pas ménagé son appui financier pendant la crise et les a toujours conseillés et guidés dans la lutte contre le paludisme qui infectait autrefois ces régions.

Une nouvelle route. — Dès 1921, on avait étudié la construction d'une nouvelle route de Saïgon à Bienhoa pour faciliter aux automobilistes saïgonnais l'accès de la station d'altitude du Lang-Bian et des plages de Long-Hai.

La crise économique avait retardé l'ouverture du chantier ; mais une relative prospérité budgétaire permet maintenant à l'administration des Travaux Publics de l'Indochine de reprendre la réalisation de ce projet.

La nouvelle route, qui sera spécialement construite pour la circulation automobile, doublera la route déjà existante et aura sensiblement la même longueur, mais la largeur en sera double, soit 9 mètres.

Partant de Saïgon aux environs du Jardin Botanique par le deuxième pont de l'Avalanche, l'autostrade ne passera ni par Giadinh, ni par Thuduc et rejoindra la route actuelle de Bienhoa, aux environs de Cai-Lon.

Son coût élevé (15 millions de francs) s'explique par la nécessité de construire deux ponts : l'un sur la rivière de Saïgon et l'autre sur le Donai, car on tient absolument à éviter les passages à niveau du chemin de fer.

ANNAM

Les droits de souveraineté de l'Annam. — La Chambre des représentants du peuple de l'Annam a présenté au Résident supérieur à Hué, à propos du projet d'élection d'un député unique pour l'Indochine, un mémoire dans lequel le projet est étudié particulièrement en fonction de la souveraineté de l'Annam.

Vis-à-vis de notre pays, (y lit-on), cette mesure ne laisse pas de provoquer des inquiétudes légitimes pour les raisons qui suivent :

Le Royaume d'Annam, bien qu'ayant signé le Traité de Protectorat avec la France, n'en conserve pas moins sa personnalité d'Etat. Notre territoire, nos populations relèvent de l'Etat annamite. Les relations avec la France sont assurées par le Gouvernement annamite et s'il y a lieu de nommer un représentant permanent auprès du Gouvernement français, ce représentant ne saurait être qu'un agent diplomatique jouissant d'impunités diplomatiques. Il ne saurait être question d'envoyer des sénateurs et députés au Parlement français comme cela se pratique dans les colonies. C'est ainsi que l'Etat protégé se différencie des colonies.

En ce qui concerne la défense des Français en Annam-Tonkin, elle est assurée par les représentants de la France et les deux délégués de l'Annam et du Tonkin au Conseil supérieur des Colonies.

Au cas où le Gouvernement français s'aviserait de créer un Sénateur pour l'Indochine (lequel représenterait donc les territoires et les populations de l'Etat protégé), qu'advierait-il des droits garantis de cet Etat ?

Le Maroc et la Tunisie sont des Etats protégés par la France, leurs droits sont sauvegardés.

De même que dans les autres Etats protégés ayant signé comme nous des Traités de Protectorat avec la France, le manque du personnel modernisé avait pu déterminer des interventions successives du Protectorat dans notre administration intérieure. Ces interventions sont des actes de circonstance, des délégations provisoires de certains pouvoirs au Protectorat. Il ne s'agit point du transfert de pouvoirs au Parlement français, car ce serait violer l'esprit même du Traité de Protectorat.

A l'heure actuelle, des progrès ont été réalisés, l'élite modernisée s'accroît de jour en jour; ainsi les fonctions confiées successivement au Protectorat devraient nous revenir progressivement, afin que le régime de véritable Protectorat reçoive une fidèle application, en conformité avec les droits qui nous ont été garantis par le Traité.

L'aménagement du Port de Tourane. — Une commission, instituée en 1929 pour étudier l'aménagement des ports d'Indochine, a conclu que le port de Tourane exigeait des travaux de première urgence, s'élevant à 6.500.000 piastres. Forts de cette conclusion, les membres de la Chambre de Commerce et d'Agriculture de l'Annam, et ceux de la Commission municipale de Tourane, comme aussi les principaux commerçants annamites et chinois de la région, ont présenté au gouverneur général trois vœux, demandant, notamment, la construction de la route coloniale n° 10. Par là serait augmenté dans de notables proportions le trafic du port de Tourane qui végète, faute de communications avec son hinterland naturel.

TONKIN

Les inondations. — Des pluies diluviennes consécutives à un typhon se sont abattues sur les diverses provinces du Tonkin du 20 au 26 août. Elles ont aussitôt présenté un caractère inquiétant du fait de leur abondance et surtout du fait de leur grande aire d'extension. Cette simultanéité, rarement réalisée dans les bassins tourmentés de la Haute Région, entraîna une hausse générale de l'étiage des divers cours d'eau des deux bassins tonkinois du fleuve Rouge et du Thaï-Binh.

Le sông Luc-Nam, débordant, inonda Chu dans les premières heures. Le sông Càu, démesurément gonflé dès Backau, inonda Thaï nguyèn et son flot grossissant, passant par-dessus les deux rives, fit intrusion dans les casiers de Bacgiang et de Bacninh Est. Les eaux du sông Thuong, dépassant de 93 centimètres le maximum connu, défoncèrent le canal de Kep, transformèrent Phulangthuong en cité lacustre et s'épandirent librement sur les plus riches casiers de Bacgiang. Ces trois fleuves, conjugués à Sept-Pagodes, menacèrent dangereusement le casier de Nam-Sach dont les digues étaient fiévreusement renforcées. Enfin et aussi la simultanéité des précipitations dans les bassins de la Rivière Noire, du Fleuve Rouge, du sông Chay et de la Rivière Claire fit monter la cote de Hanoï jusqu'à 10 m. 86 le 29 août.

Ces redoutables conjonctures aggravées par la fermeture d'un des principaux défluent du Fleuve Rouge (barrage du Day) firent peser de redoutables menaces sur les rives du Canal des Rapides, qui s'engorgeait, en amont, du volume décuplé du sông Thaïbinh. Aussi, le 29 août, la digue qui borde au nord l'immense casier de Bacninh-sud-Kesat-Hungyèn, se rompit-elle au kilomètre 42 en un point où le Canal des Rapides se rétrécit dangereusement.

Dès que les menaces se précisèrent, les services techniques, les autorités provinciales et communales, renforçant leur surveillance méthodique, passèrent à la défense préventive (palissades, diguettes de rehaussement, claies de revêtement) partout où des craintes pouvaient naître. Mais que faire contre le sông Càu ou le sông Thuong dépassant de 0 m. 50, d'un mètre, le niveau des digues maîtresses ?... Cependant, dès le 1^{er} septembre, des moto-pompes étaient dirigées sur le centre urbain de Phulangthuong pour être mises à pied d'œuvre. La baisse constante (0 m. 50 par jour) du sông Thuong permet d'augurer une amélioration de la situation. Par contre, là où les forces humaines pouvaient entreprendre quelque chose contre les éléments déchainés, tout le possible a été tenté : rehaussement des digues dans la province de Haiduong, aveuglement de la brèche du Canal des Rapides après délimitation de la zone d'aveuglement des eaux, etc...

Le problème de défense active s'est doublé d'un problème d'assistance.

Chantiers grouillants de coolies s'affairant dans

la glaise, nourrissant et reposant leurs corps exténués dans les conditions précaires qu'imposent d'impérieuses improvisations — exode de populations ayant fui leurs villages envahis, autant de milieux propices aux épidémies. Le service sanitaire a pris toutes les mesures indispensables en vue de la vaccination des populations et de la limitation de ces fléaux. Une infirmerie fonctionne sur les chantiers.

D'autre part, il fallait songer à nourrir les habitants des plus riches provinces tonkinoises, Bacgiang, Bacninh, Haiduong. Dès les premières heures du désastre, les chefs de province ont fait distribuer gratuitement le riz qu'ils pouvaient se procurer, 100 tonnes en 3 ou 4 jours. Ce service d'assistance continue. Puis le Protectorat a acheté au meilleur prix en Cochinchine 2.000 tonnes de riz, qui, jetées sur le marché dès les premiers jours de septembre, permirent d'assister les victimes du fléau et de déjouer les calculs des spéculateurs. Enfin le ministre des colonies a promis l'appui de la métropole dans le cas où il s'avérerait nécessaire.

Quoi qu'il en soit, une conclusion se dégage de ces inondations : en dépit des travaux considérables de renforcement des digues du delta du Fleuve Rouge, exécutés au cours de ces dernières années, la violence exceptionnelle des crues a dépassé les prévisions des ingénieurs.

Le Maïs. — La culture du maïs, devenue plus rémunératrice que celle du riz, prend chaque jour une extension plus grande, notamment dans la province de Hadong. Les autorités locales ont organisé, dans différents centres de production, des conférences multiples afin d'en propager les meilleurs procédés de culture et de commerce.

En outre, pour faire comprendre aux agriculteurs l'importance des semences, d'une bonne préparation du sol, d'une fumure appropriée et d'un bon séchage de la récolte afin que le maïs exporté soit moins humide, moins charançonné et mieux apprécié sur les marchés métropolitains, a eu lieu, en août 1935, au chef-lieu de la province, une exposition de cette céréale, qui a connu le plus grand succès.

Enfin, pour faciliter le commerce des grains, l'autorité provinciale a prévu la construction de halles dans les points de concentration pour la vente du maïs, où les stocks étaient généralement sans abri ou très mal protégés contre les averses fréquentes.

Grâce à des prélèvements sur la caisse de réserve du Budget provincial, deux halles ont été ainsi construites en juillet 1935 : l'une à Tu Hoang, l'autre à Mai Linh. Ces points sont les marchés les plus importants pour la vente du maïs de Hadong et des régions avoisinantes, en raison des facilités de transports et des commodités dans les transactions.

Ces efforts ont trouvé leur récompense dans la récolte excellente et dans les cours élevés

qu'a connus, en 1936, le maïs, dans la province. Cette céréale s'est vendue au prix moyen de 6 \$ 00 les 100 kilos et a rapporté aux planteurs plus de 900.000 \$ 00.

Les surfaces complantées ont atteint l'année dernière 26.665 mâu, soit près du sixième de la superficie de la récolte du riz du cinquième mois.

Les quatre cinquièmes de ces 26.665 mâu, s'étendent sur des terrains d'alluvions, le long du Fleuve Rouge, du Song Day et des cours d'eau secondaires de la province.

Le rendement moyen d'un mâu de maïs est de 600 kilos. La production totale annuelle peut être évaluée à 160.000 quintaux pour la seule province de Hadong.

CAMBODGE

Un voyage du Gouverneur général. — La plupart des provinces du Cambodge ont été visitées par le Gouverneur général, accompagné du Résident supérieur et de ministres du Gouvernement cambodgien.

Dans ses entretiens avec les autorités et les notabilités locales, M. Brévié a cherché les moyens de faciliter le développement des richesses économiques du pays et l'utilisation de ses ressources : travaux d'irrigation qui rendront fertiles des régions jadis désertes, aménagements de ports fluviaux qui donneront toute sa valeur au réseau hydrographique : mesures propres à étendre, dans la région des grands lacs, l'activité des pêcheries, qui sont susceptibles de trouver à l'extérieur de larges débouchés pour le poisson séché.

Lors de son passage à Angkor, le Gouverneur général a visité les fouilles récemment entreprises par M. Goloubev, membre de l'Ecole Française d'Extrême-Orient. Elles ont mis à jour un réseau complet de canaux bordés de latérite, dont l'existence, insoupçonnée jusqu'à présent, ouvre une perspective nouvelle sur l'aspect et la vie de la grande capitale Khmère à l'une des époques de son histoire.

M. Brévié s'est fait également présenter les projets de travaux d'irrigation qui rendraient la fertilité à cette région et permettraient éventuellement de ramener l'eau dans les bassins d'Angkor en leur restituant leur aspect d'autrefois et en rendant toute sa valeur à un ensemble architectural unique au monde.

Une crue inopinée du Mékong. — La crue annuelle du Mékong s'est manifestée cette année d'une façon tout à fait prématurée. La cote a dépassé 20 mètres à Kratié vers la fin de juillet. Les cultures des berges, si importantes sur les rives du grand fleuve, ont subi des dégâts considérables. Sur les bords du Prek Te, un millier d'hectares ont été endommagés. Les planteurs surpris ont dû récolter rapidement, allant jusqu'à abandonner aux habitants venus les ai-

der la moitié du maïs récolté. Les pertes de la récolte, qui s'annonçait excellente, sont évaluées au septième au moins de la production.

La saison à Angkor. — La saison touristique a été meilleure à Angkor en 1937, qu'en 1936 : 2.148 touristes contre 1.512 pour les quatre premiers mois. On doit surtout cette amélioration au Congrès Eucharistique de Manille et au plus grand nombre de visiteurs indochinois (299 de plus qu'en 1936) et de visiteurs français de France (350 de plus). Par contre, le nombre des visiteurs étrangers est en recul sensible, à part les Italiens (62 en plus) : 115 visiteurs américains de moins, 16 Anglais, 14 Allemands, etc. La dévaluation de la monnaie le meilleur marché des hôtels par rapport aux autres pays, n'ont donc pas été des facteurs de reprise. La plus-value des visiteurs français et italiens n'est qu'accidentelle, due au Congrès de Manille. Et précédemment, pour ces visiteurs, le facteur favorable de la monnaie ne jouait pas.

Malgré la création d'un Office de propagande, depuis deux ans, le tourisme étranger est en baisse sensible. Des accords devraient être recherchés avec les grandes agences de voyages qui organisent des circuits de plus en plus fréquents en Extrême-Orient, notamment au Siam et aux Indes Néerlandaises.

LAOS

Fermeture des routes. — Chaque retour de la saison des pluies continue à être marqué, en dépit des efforts énormes de ces dernières années, par la fermeture des routes. A la suite des abondantes pluies de mai, l'administration locale a dû interdire à la circulation les routes et pistes automobilables en saison sèche.

C'est ainsi qu'ont été fermées les principales routes suivantes :

- Route de Samneua à la frontière du Tonkin vers Chobo, à compter du 1^{er} juin 1937 ;
- Route de la Reine Astrid, de l'embranchement de la route de Xieng Khouang à Xieng Ngoen (localité à quelques kilomètres de Luang Prabang), à compter du 1^{er} juin 1937 ;
- Route de Nhommarath à Laksao (vers Vinh) depuis le 16 mai ;
- Route de Thakhek à Ban Naphao (vers Xom-Cuc par le téléphérique) à compter du 1^{er} juin ;
- Route coloniale 13 de Paksé à Savannakhet et Thakhek depuis le 16 mai.

Désormais et jusqu'en octobre, au retour de la saison sèche, la seule voie d'accès au Laos reste la route coloniale 9 qui unit Donghâ à Savannakhet.

Cette situation regrettable aura malheureusement cette année, et surtout les années suivantes, des conséquences graves pour le Laos, du fait de la suppression des services fluviaux du Mékong (à partir du 1^{er} septembre prochain), qui maintenaient toute l'année des relations régulières pour le transport de

la poste, des passagers et des marchandises entre le Laos, le Cambodge et la Cochinchine. Il faut espérer que le Gouvernement général de l'Indochine, reviendra sur une décision qui a déjà soulevé des protestations de la part des Chambres de commerce des trois pays intéressés.

ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

La réglementation du mariage. — Le décret du 24 avril 1880 portant organisation de l'état civil dans les établissements français de l'Inde avait laissé aux natifs appartenant aux religions brahmanique et musulmane la latitude de « célébrer leurs mariages conformément aux us et coutumes ».

Du fait de cette disposition, les mariages d'enfants, rigoureusement prohibés dans l'Inde anglaise depuis le Sarda Act de 1929, étaient parfaitement licites dans nos possessions. Il est apparu qu'il importait pour le prestige de la France de mettre fin à un état de choses aussi préjudiciable à l'avenir de la race que contraire à la morale et la liberté individuelle.

Tel également a été l'avis des représentants de la population. A l'occasion de la dernière réunion du conseil général, ils avaient émis le vœu que « l'âge du mariage des Hindous non renonçants, de toutes castes et religions, soit fixé à 16 ans pour les garçons et 14 ans pour les filles ».

Ce sont les limites d'âge préconisées par le conseil général qu'après examen, et compte tenu de la précocité particulière des races méridionales, le Département a cru devoir retenir de préférence à celles fixées par notre code civil.

On a pensé également, instruit par l'exemple du grand empire voisin, qu'une réforme aussi désirable serait dépourvue de toute efficacité s'il n'était édicté d'autres sanctions contre les contrevenants que celle, purement civile, de l'annulation du mariage : bien que modérées, ces sanctions pénales, qui atteignent prêtres et intermédiaires aussi bien que parents, permettront d'assurer le rigoureux respect du décret du 30 juillet dernier.

Voici les principales dispositions de ce décret, qui a sanctionné les vœux formulés à ce sujet par l'assemblée locale :

Article premier. — Le titre II, article 8 du décret du 24 avril 1880, est modifié comme suit, en ce qui concerne les articles 144 et 145 du code civil :

« Art. 144. — L'homme avant seize ans révolus, la femme avant quatorze ans révolus ne peuvent contracter mariage.

« Art. 145. — Néanmoins, il est loisible au gouverneur, dans les formes et conditions prévues par le décret du 5 mars 1927, d'accorder des dispenses d'âge pour les motifs graves. »

Art. 2. — Les articles 144 et 145 du code civil, tels qu'ils ont été modifiés pour leur application dans les établissements français de l'Inde sont déclarés applicables aux natifs appartenant aux cultes bramanique et musulman visés à l'article 3 du décret précité du 24 avril 1880.

L'annulation du mariage contracté en contravention des dispositions ci-dessus sera poursuivie dans les formes et conditions prévues par les articles 184, 185, 187 et 190 du code civil.

En outre, les parents ou ascendants investis de la puissance paternelle, les tuteurs, qui auront consenti à cette union ou l'auront provoquée, l'officier d'état-civil ou le prêtre qui auront procédé à la célébration, l'individu qui sera convaincu d'avoir servi d'entremetteur pour en faciliter la conclusion, seront punis d'un emprisonnement de six jours au moins et d'une amende de 500 à 5.000 fr. ou de l'une de ces deux peines seulement.

Art. 3. — Sont et demeurent abrogées toutes dispositions contraires au présent décret.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

La question des intérêts communs. — En 1928, le Haut-Commissaire à Beyrouth avait créé un compte de gestion des recettes et des dépenses des services communs aux différents Etats sous mandat. Ce compte centralisait notamment les recettes douanières de l'ensemble et assurait, en contre-partie, l'entretien des services communs : force armée autochtone et administration douanière notamment.

La mise en application des traités franco-syrien et franco-libanais, en mettant fin au régime du mandat, fera disparaître les services du Haut-Commissariat et, en particulier, l'organe centralisateur du service des intérêts communs. C'est pourquoi les auteurs de ces traités ont estimé que les gouvernements libanais et syrien devaient entrer en négociations le plus vite possible pour examiner s'ils demanderaient le maintien d'un organisme commun copié sur celui établi par le Haut Commissariat, ou si, en cas de désaccord, Syrie et Liban reprendraient leur liberté en matière douanière.

Commencées au mois de mai dernier, puis ajournées, les négociations furent reprises tout récemment. De profondes divergences de vues séparaient les deux gouvernements ; chacun d'eux réclamait notamment 70 % du total des recettes, si une organisation douanière commune aux deux Etats était maintenue. Finalement, il fut entendu que la Syrie et le Liban reprendraient leur liberté. On a prêté au gouvernement de Beyrouth le désir d'en arriver à tout prix à cette séparation ; il aurait craint de voir jouer dans l'avenir à son détriment, s'il liait son sort à celui de la Syrie, les clauses d'arbitrage prévues dans le nouveau statut du Sand-

jak d'Alexandrette en cas de litige douanier entre ce dernier et la Syrie.

Une guerre économique va-t-elle en résulter entre la Syrie et le Liban ? Déjà, au Liban, certains groupements préconisent la création d'un port franc à Beyrouth, dans le but d'attirer les commerçants syriens par l'appât de conditions favorables. En Syrie, certains songeraient à utiliser le port palestinien de Caïffa pour la Syrie du Sud et celui de Lattaquieh pour la Syrie du Nord.

Cette séparation douanière ne fera, si aucun accord n'intervient, que compliquer les relations entre les deux pays. D'autre part, faudra-t-il en arriver au même régime pour les chemins de fer et pour les P.T.T. notamment ? Nous sommes persuadés qu'aucun des deux pays n'y gagnera.

La campagne électorale au Liban. — *L'Asie française* a indiqué dans son dernier bulletin (p. 226) les conditions dans lesquelles la Chambre libanaise avait été dissoute ; le gouvernement du Président du Conseil actuel, M. Kherreddine Adhab, ne se maintenait depuis longtemps au pouvoir que par une voix de majorité et l'accord s'avérant impossible au sein du Parlement, le Président de la République libanaise prit le parti de dissoudre la Chambre et de procéder à de nouvelles élections.

La campagne électorale bat actuellement son plein et une véritable fièvre s'est emparée du pays.

D'un côté, on trouve M. Emile Eddé, Président de la République, chrétien maronite. De l'autre côté, l'opposition, dont le chef, M. Bécharra Khoury, chrétien maronite également et ancien Président du Conseil, est candidat à la Présidence de la République. Les deux rivaux étant tous les deux maronites, il serait intéressant de connaître les divergences qui les séparent ; à vrai dire, elles paraissent difficiles à préciser et il semble qu'il s'agit, en l'occurrence, beaucoup plus d'une question de personnes que d'une question de principes.

Pour faciliter le fonctionnement du système parlementaire, le Président de la République a décidé de modifier la composition de la Chambre. Celle-ci, qui comprenait jusqu'alors vingt-quatre membres, dont huit nommés par le chef de l'exécutif, en comprendra dorénavant soixante, dont vingt seront nommés.

Il faut espérer que la vie parlementaire et gouvernementale s'en trouvera facilitée. En ce qui nous concerne, nous souhaitons vivement voir la bonne harmonie régner entre les chrétiens libanais pour le plus grand bien de leur pays.

Les difficultés du Cabinet syrien. — Aux difficultés rencontrées par le gouvernement syrien (ces difficultés ont été exposées dans le précédent bulletin, à la page 227, et les incidents de Djézireh, dont on lira plus loin la relation,

n'ont fait que les amplifier) vient s'ajouter une crise de trésorerie. Celle-ci a été portée à la connaissance des populations par le docteur Kayali, Ministre de la Justice, dans le discours qu'il a prononcé devant la Chambre de commerce d'Alep dans les derniers jours du mois d'août. Parlant de la concession de gisements pétrolifères à l'Irak Petroleum Co, le docteur Kayali a déclaré que « le gouvernement se voyait dans la nécessité d'aboutir au plus vite à un accord convenable, étant donné qu'il avait un besoin pressant d'argent » et « qu'une avance considérable avait été sollicitée ».

En ce qui concerne le Djebel Druze, le gouvernement de Damas, cédant aux instances réitérées de la grande majorité des notables du Djebel, a rappelé le moafez syrien et désigné comme intérimaire le Druse Toufik bey el Attrache, directeur de l'Intérieur. Si la désignation de Toufik bey el Attrache a été considérée à Damas comme de nature à donner satisfaction aux Druses, elle paraît ne pas les contenter ; quelques jours après cette mutation, de nombreux notables, réunis à Chabba, ont demandé en effet au gouvernement syrien de procéder à la désignation de l'Emir Hassan el Attrache, chef du parti autonomiste.

Soltan el Attrache, qui prit en 1925 la tête des rebelles druses et qui, récemment amnistié, s'est fixé au Djebel, reste, pour l'instant du moins, à l'écart du différend syro-druse.

Incidents en Djézireh. — Comme il était à craindre, des incidents particulièrement graves ont éclaté de nouveau en Haute Djézireh. L'Asie française signalait dans son dernier bulletin (p. 227) que des mesures inopportunes décidées par le gouvernement de Damas avaient vivement mécontenté les populations chrétiennes de cette région. Il en était résulté des troubles au cours desquels plusieurs gendarmes syriens avaient été tués. On sait que les populations chrétiennes installées par la France dans cette partie du territoire syrien demandaient, plutôt que d'être rattachées purement et simplement à une Syrie indépendante, sinon leur autonomie, du moins le maintien du mandat français.

A la suite des premiers incidents, des chefs bédouins et kurdes de la région étaient allés à Damas assurer le gouvernement syrien de leur loyalisme et de leur attachement au régime actuel. Le 9 août, lors de leur retour en Djézireh, le village chrétien d'Amouda était attaqué par des éléments kurdes et bédouins ; des officiers français du Service des Renseignements qui tentèrent de ramener le calme furent accueillis à coups de fusils par les agresseurs. Une intervention des forces françaises rétablit la situation, tandis que le chef kurde Cheikh Saïd, promoteur du mouvement, s'enfuyait pour échapper aux poursuites. Les troupes françaises constatèrent que le village chrétien d'Amouda avait été

pillé et brûlé par les Kurdes ; il y aurait eu de nombreuses victimes.

Le gouvernement de Damas ayant ordonné à la presse syrienne de faire le silence le plus complet sur ces incidents, nous n'en savons pas davantage. Il est toutefois certain que des chrétiens ont été attaqués et tués et que leur village a été brûlé. Il est donc permis aujourd'hui d'envisager avec une réelle appréhension les conditions d'existence des populations chrétiennes sous le régime d'une Syrie indépendante quand les troupes françaises auront quitté le pays. Verrons-nous, comme en Irak, le gouvernement poursuivre une politique de disparition des minorités ?

Elections en région alaouite. — La région alaouite et le Djebel Druse, constitués auparavant en gouvernements autonomes et rattachés récemment au gouvernement de Damas du fait du traité franco-syrien, ne sont pas encore représentés au Parlement de Damas.

Le gouvernement syrien a décidé que les élections auraient lieu le 2 et le 11 octobre en région alaouite. Le nombre des députés à élire a été fixé à seize, dont dix Alaouites, trois Sunnites, deux Chrétiens et un Ismaïlié.

Le congrès de Bloudane. — Un congrès dit « congrès de l'union arabe », groupant à titre privé diverses personnalités arabes du Proche-Orient, s'est réuni du 9 au 11 septembre à Bloudane, station estivale syrienne. Les travaux ont été surtout consacrés au projet de partage de la Palestine, qui a fait l'objet d'attaques violentes. Quelques congressistes ont préconisé un rapprochement des pays arabes avec une puissance méditerranéenne « hostile à l'Angleterre ». D'autres ont cru devoir attaquer le gouvernement libanais et lui reprocher la tiédeur de ses relations avec les pays arabes.

La situation politique dans le Sandjak d'Alexandrette. — Le gouvernement d'Ankara préparerait une véritable offensive économique dans le Sandjak et le Ministère de l'Economie nationale aurait établi un rapport concluant à la nécessité d'installer des banques turques dans les principaux centres, d'intensifier le trafic maritime du port d'Alexandrette et de créer des entreprises privées destinées à n'employer que des Turcs.

Ces nouvelles sont, comme de juste, commentées avec faveur par l'élément turc ; par contre, elles inquiètent la communauté arabe et quelques-uns de ses chefs ont mis sur pied un groupement dit « national » qui demande le retour à la patrie syrienne.

Il en est résulté des grèves, des rixes et des bagarres, dont l'une a fait à Antioche un mort et trente-quatre blessés. Les troupes françaises ont dû intervenir et assurer l'ordre.

Le traité franco-turc de garantie de l'intégrité territoriale du Sandjak d'Alexandrette et l'accord franco-turc de garantie de la frontière turco-syrienne. — Le *Journal officiel* des 6 et 7 septembre 1937 a publié un décret portant promulgation, à la date du 22 juillet dernier, de divers traités, accords, protocoles et échanges de lettres signés à Genève, le 29 mai précédent, entre la France et la Turquie à la suite du règlement de l'affaire d'Alexandrette. On sait que le Sandjak bénéficiera d'un statut international spécial après la fin du mandat en Syrie; à ce moment, la France et la Turquie garantiront son intégrité territoriale. Dans le cas où cette intégrité viendrait à être menacée, elles pourront saisir, conjointement ou séparément, le Conseil de la S.D.N. et elles se concerteront sur les mesures urgentes qu'il y aurait lieu de prendre en attendant que le conseil se soit prononcé. Enfin, dans le cas où une menace d'agression ou une attaque quelconque contre le territoire du Sandjak rendrait nécessaires des mesures d'urgence, la France et la Turquie s'engagent à parer à cette menace par tous les moyens appropriés. Les états-majors de la France et de la Turquie devront se maintenir en contact direct pour définir et préparer les mesures à prendre afin d'assurer éventuellement l'exécution des obligations incombant aux deux pays.

Vient ensuite l'accord de garantie de la frontière turco-syrienne. Par cet accord, France et Turquie reconnaissent comme définitive la frontière turco-syrienne fixée par le protocole final d'abornement signé à Alep le 3 mai 1930; elles en garantissent l'inviolabilité et s'engagent à prendre toutes mesures en leur pouvoir pour interdire, tant en territoire turc qu'en territoire syrien, la préparation et la perpétration d'actes dirigés contre le régime ou la sécurité de l'autre partie. De plus, il est précisé que le jour où, par suite d'une décision de la S.D.N., la responsabilité des relations extérieures de la Syrie sera transférée au seul gouvernement syrien, la France continuera à garantir la frontière turco-syrienne aussi longtemps que subsisteront des rapports particuliers entre la France et la Syrie. Enfin les deux signataires acceptent par avance l'adhésion que le gouvernement syrien donnerait au présent accord.

Le traité et l'accord dont nous venons de donner les grandes lignes sont entrés en vigueur dès le 22 juillet dernier, date de l'échange des ratifications. Leur lecture nous amène à formuler quelques remarques. D'abord, le fait que l'intégrité territoriale du Sandjak d'Alexandrette ne soit garantie que par la France et la Turquie indique le désir d'un signataire au moins, — la Turquie sans doute, — d'éloigner définitivement la Syrie des affaires du Sandjak. Par contre, l'accord de garantie de la frontière turco-syrienne est ouvert à la Syrie, comme il est normal, mais la France continuera à garantir cette frontière « aussi longtemps que subsisteront des

rapports particuliers entrè la France et la Syrie », c'est-à-dire (si nous comprenons bien) pendant la période d'application du traité franco-syrien, fixée à vingt-cinq années. Dans ce cas, étant donné que la France n'occupera, en Syrie, que les deux bases aériennes qui lui sont attribuées par ce traité, nous saisissons assez difficilement les conditions dans lesquelles elle pourra intervenir militairement, en cas de besoin, sur une frontière qui s'étend jusqu'au Tigre.

Enfin, il nous est apparu que la mise en vigueur de ces accords depuis le 22 juillet dernier était prématurée puisque le régime du mandat, pendant lequel la France conserve toutes ses responsabilités, ne doit prendre fin que lors de l'admission de la Syrie et du Liban à la S.D.N., au lendemain de la déclaration de leur indépendance. Or cette admission ne peut, dans le cas le plus favorable, être prononcée qu'après la ratification des traités par le Parlement français.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

Le problème palestinien. — Le projet de partage de la Palestine entre Juifs et Arabes proposé par l'Angleterre d'après les suggestions de la Commission royale d'enquête (1), reste à l'ordre du jour.

La Commission permanente des mandats de la S.D.N. a consacré une session à l'examen du projet anglais et a remis ensuite son rapport au Conseil. Dans ce rapport, après avoir rendu hommage à l'Angleterre, elle reconnaît que le régime du mandat reste difficilement applicable du fait de la tension judéo-arabe; toutefois, la création à brève échéance de deux Etats indépendants, l'un juif et l'autre arabe, lui inspire quelques inquiétudes. Elle craint, en effet, que ces deux Etats ne puissent assurer avant longtemps leur indépendance politique et maintenir, le cas échéant, l'intégrité de leurs frontières. Aussi a-t-elle jugé nécessaire de proposer l'établissement d'une période d'adaptation au cours de laquelle l'Etat arabe et l'Etat juif relèveraient séparément du mandat anglais.

Au cours des séances que le Conseil de la S.D.N. a consacrées à l'étude du rapport de la Commission des mandats, le Délégué anglais, M. Eden, a demandé au Conseil de se rallier aux propositions de la Commission. Il a ajouté que le gouvernement britannique étudierait sur place, avec les Juifs et les Arabes, l'établissement du régime nouveau et que des propositions détaillées seraient ensuite soumises à Genève. Parlant des Lieux-Saints, M. Eden a précisé que les villes de Jérusalem, Bethléem et Nazareth devraient être englobées dans une zone relevant de la S.D.N., qui en conférerait l'administration et la surveillance à une puissance de son choix — l'Angleterre sans doute.

(1) Le président de cette Commission, lord Peel, est mort le 28 septembre dernier.

Ce projet de partage soulève toujours les protestations du monde arabe. A Genève, le gouvernement du Caire a manifesté nettement son opposition. Le délégué égyptien, en l'espèce le Ministre des Affaires étrangères, a rappelé notamment qu'on ne pouvait exiger des Arabes l'abandon d'un territoire qui leur appartient et que, dans tous les cas, le projet anglais, en créant deux petits Etats ennemis, ne résoudrait nullement le problème de la paix en Palestine.

A Jérusalem, le grand mufti Amine el Husseini a déclaré que les Arabes n'accepteraient jamais un Etat juif sur la terre palestinienne. Pour lui, il n'y a pas de problème palestinien ; la Palestine doit être un pays arabe indépendant et les Juifs du pays, après l'arrêt de l'immigration, participeront à la vie de la Palestine avec les mêmes droits que les Arabes.

Au congrès qui s'est tenu à Bloudane (Syrie) et dont il a été question plus haut (p. 257), les congressistes, repoussant formellement les solutions préconisées par la Commission royale d'enquête, ont réclamé : l'abolition de la promesse Balfour, la fin du mandat, l'indépendance palestinienne sur la base d'une alliance avec l'Angleterre, l'arrêt de l'immigration juive et l'interdiction de la vente des terres aux Juifs.

De Beyrouth, le corps des ulémas a adressé au Foreign Office une protestation dans laquelle il a déclaré que la Grande-Bretagne ne peut, sans compromettre son prestige et sa réputation, mettre à exécution un projet dirigé contre les Arabes qui furent ses alliés pendant la grande guerre.

Du côté juif, au congrès de Zurich du mois d'août, il a été voté après de longues discussions, mais à une importante majorité, une motion rappelant les droits du peuple juif sur la Palestine entière, demandant le maintien du mandat anglais et repoussant le projet de partage ; toutefois, les pleins pouvoirs ont été accordés au Comité exécutif sioniste pour suivre les négociations qui s'engageront au sujet de la création d'un Etat juif.

En Palestine même, la situation reste tendue entre Arabes et Juifs et on enregistre toujours des attentats et des agressions. On a signalé notamment plusieurs assassinats, dont celui d'un Arabe de Tul Karem qui se disposait à céder des terrains à un groupement israélite et celui du chef de la communauté indigène anglicane de Birzeit. A Safed, un marchand arabe soupçonné d'avoir conclu un marché avec des Israélites a été également assassiné. Enfin, la résidence d'été du Haut-Commissaire aurait été l'objet d'une agression au cours de laquelle un policier arabe aurait été tué.

Assassinat du chef d'état-major Bekir Sidky et changement de gouvernement en Irak. — Dans une étude sur le pacte oriental qu'a publiée son dernier numéro (p. 207-209), *l'Asie française* a rappelé l'évolution de la politique irakienne à

l'égard de la Turquie depuis le coup d'état de Bagdad d'octobre 1936. Ce coup d'état, organisé et dirigé par le général Bekir Sidky, avait amené au pouvoir Hikmet Bey Suleyman, et ni l'un ni l'autre ne cachaient leurs sympathies pour la Turquie.

Or, le 11 août dernier, au moment où il quittait Bagdad pour assister aux manœuvres turques, Bekir Sidky a été assassiné. La situation politique est restée troublée pendant plusieurs jours ; à Mossoul notamment, les autorités militaires proclamèrent la loi martiale. La démission du gouvernement ramena le calme. Hikmet Suleyman a été remplacé par Djémil Madfai, ancien Président du Conseil et ancien conseiller du Roi Fayçal. Djémil Madfai avait été exilé par les auteurs du coup d'état d'octobre et c'est à Damas que le roi Ghazi d'Irak dut l'envoyer chercher ; on lui prête l'intention de ramener l'Irak à une politique pro-arabe, et sa prise de pouvoir a été accueillie avec sympathie dans les pays arabes voisins.

La presse anglaise paraît n'avoir manifesté que peu de regrets de la disparition de Bekir Sidky. Elle a, dans l'ensemble, après avoir rappelé ses violences passées à l'égard des minorités irakiennes, — des Assyro-chaldéens notamment, — conclu par cette oraison funèbre : « L'assassin a été assassiné ».

TURQUIE

Le premier ministre en congé. — L'annonce de l'octroi d'un congé de 45 jours au Président du Conseil et de son remplacement par le ministre de l'Economie nationale, M. Jelal Bayar, pendant ce congé, a donné à penser que des divergences de vues s'étaient produites entre le Président de la République turque et le général Ismet Inoenü. Il ne semble pas cependant que ce congé permette de prévoir la démission du principal collaborateur de l'Ataturk, et les dissentiments entre les deux hommes (s'ils existent) paraissent ne devoir être que temporaires.

Agitation dans le Kurdistan. — Les troubles signalés dans le dernier bulletin (cf. la p. 229) n'ont pas pris fin. Ils se seraient même étendus et on signale la présence de rebelles dans les provinces de Van, de Sassoun et jusqu'aux Monts Ararat.

Les troupes turques chargées de la répression auraient été considérablement renforcées.

Au sujet des troubles qui se sont récemment produits dans le Kurdistan, le *Temps* a publié le 18 août une longue correspondance d'où nous extrayons le passage suivant :

Il y a environ deux ans, le gouvernement avait mis le pays sous un régime spécial, tous les pouvoirs étant concentrés entre les mains d'un gouverneur militaire, le général Abdullah Alp Dogan, qui avait pour mission de procéder par tous moyens utiles à la pacification, et la presse n'avait, depuis, publié aucune information. Il y a tout lieu

de penser que les mesures prises ont dû être énergiques et n'ont pas eu pour don de satisfaire la population. Les déclarations du président du conseil à la tribune en juin 1937 ont, en effet, eu pour conséquence de rendre la presse un peu plus loquace et l'organe officieux *la République*, publiant tout aussitôt des détails, qu'il avait été jugé préférable de « s'abstenir de publier en attendant que le gouvernement ait éclairé l'opinion publique », affirma notamment que « les rebelles escomptaient l'aide d'une puissance étrangère ». Sans prendre cette assertion au pied de la lettre, il ne faut pas oublier que le mouvement kurde a eu souvent son point de départ en Irak, à Mossoul, tout près de Dersim. Bien que l'amitié anglo-turque batte actuellement son plein, il n'est pas extravagant d'imaginer que la Grande-Bretagne pense encore à la constitution d'un vaste empire arabe soumis à son influence, ainsi que vient récemment de le prouver le projet de division de la Palestine, et, la besogne toujours mystérieuse de l'Intelligence Service n'est peut-être pas étrangère aux difficultés rencontrées par la Turquie. Quoi qu'il en soit, si la pacification poursuivie depuis 1934-1935 par le général Dogan avait commencé à porter ses fruits, tant par les travaux publics entrepris que par les quelques pendaisons effectuées à Elaziz, pour donner à réfléchir aux plus agités, l'effet produit fut de courte durée. C'est ainsi que les habitants de Dersim n'hésitèrent pas, au début de 1937, à signifier aux autorités un véritable ultimatum, aux termes duquel ils exigeaient le retrait de tout élément de gendarmerie ou de militaires de la région, l'arrêt de tous les travaux d'art (ponts, lignes de chemins de fer, etc.), réclamaient le droit de conserver des armes et demandaient l'adoucissement des impôts. Un corps de garde ayant été, en outre, attaqué par les bandits, la répression dut être intensifiée, de telle sorte que l'on peut évaluer qu'en avril dernier les troupes du gouvernement concentrées vers Toundjelli se chiffraient à environ vingt-cinq mille hommes. Les cheiks rebelles, parmi lesquels le fameux Seyit Riza, chef de la tribu de Kotchouchay, de la secte des Cheihassans, s'étaient retirés avec leurs troupes, sur les plus hautes montagnes, dont certaines dépassent 4.000 mètres, et s'organisaient pour la résistance. Le mouvement, faisant tache d'huile, gagna d'autres tribus, notamment celles des Haydaran, des Arili, des Sadilli et une partie des Chamouchag. Cependant la répression, partie d'Elaziz en trois colonnes, tentait de réduire la tache de la dissidence, dont la superficie atteignait à l'origine environ 6.000 à 7.000 kilomètres carrés tenus par vingt-cinq mille à trente mille dissidents. Le commandement turc s'efforça avant tout, à juste raison, de ménager ses hommes et d'agir prudemment pour éviter toutes les surprises possibles avec les coups de main et la guerre de guérilla habituels aux rebelles. Les armements les plus modernes furent mis en œuvre et les principaux points stratégiques occupés. L'aviation y joua son rôle, et l'on apprit ainsi le motif de la remise d'un diplôme d'honneur à l'aviatrice Sabiha Gueuktchen : sa brillante conduite dans la région de Dersim, où, non contente d'exercer des reconnaissances périlleuses, elle n'hésita pas à voler au ras des montagnes pour mitrailler les repaires des insurgés.

De la sorte, dès le mois de mai 1937, les troupes étaient maîtresses de la situation et il ne restait plus que six mille à sept mille dissidents réfugiés dans les montagnes, en trois points, à Kutuderesi, Kizilda et Sultan-Baba, le cheik Seyit Riza dirigeant personnellement un des groupes. Les trois partis de dissidents furent bientôt cernés dans un étroit espace de 150 kilomètres carrés environ, un petit îlot de résistance se maintenant vers Sultan-Baba, sommet de près de trois mille mètres d'altitude et d'accès particulièrement difficile. Des avis lancés par les avions du gouvernement invitèrent les derniers combattants à se rendre dans un délai donné, faute de quoi ils seraient considérés comme « hors

la loi ». La reddition de cinq mille rebelles fut ainsi obtenue, plusieurs des principaux chefs étant ainsi capturés en mai et juin. Les journaux donnèrent peu d'informations sur la question de Dersim durant le mois de juillet, mais un récent entrefilet du *Tan* annonçait que la pacification par les armes pouvait être considérée maintenant comme terminée et que le programme d'assimilation allait être activement poursuivi.

Maintenant va recommencer l'application du programme déjà envisagé en 1935. Un conseil de cabinet tenu le 17 juin avec la participation du maréchal Fevzi Tchakmak, chef d'état-major général de l'armée, a étudié la question sous tous ses aspects, et le président du conseil a fait tout aussitôt un court séjour à Toundjelli pour examiner sur place les réalisations possibles. Des missions d'instituteurs se sont déjà rendues sur place, les constructions de route reprennent avec activité et les casernements de gendarmes et de troupes seront aussi installés à proximité des foyers habituels d'agitation.

De plus, si l'on en croit un numéro de juin dernier du journal le *Tan*, les moyens les plus énergiques seraient mis en œuvre, et les habitants du village de Dersim, centre du mouvement seraient entièrement dispersés et répartis dans différentes régions. « Ainsi les gens de Dersim, qui sont Turcs, purs Turcs, venus de Horasan lorsqu'ils fuyaient devant Timurleng (Tamerlan), se confondront avec le reste du peuple turc. »

La mise en application de cette politique expliquerait peut-être une recrudescence des troubles dont nous ne savons rien.

Un traité d'amitié et d'établissement avec l'Egypte. — En avril dernier a été paraphé à Ankara un traité partiel d'établissement dont, d'après *le Temps* du 24 avril, les clauses principales peuvent être résumées ainsi :

En ce qui concerne le traité d'amitié, il est le même que celui que l'Egypte a conclu avec d'autres puissances.

Quant au séjour des sujets des deux puissances soit en Egypte, soit en Turquie, le traité prévoit que les Turcs comme les Egyptiens pourront voyager dans les deux pays en se conformant aux lois en vigueur.

Les sujets des deux puissances pourront se livrer au commerce, à l'industrie et à d'autres occupations à l'exception de celles réservées aux nationaux des deux parties contractantes.

Les sujets des deux pays auront le droit d'acquérir des propriétés et de les vendre.

Chacun des deux gouvernements pourra imposer sur les sujets de l'autre vivant dans ses territoires les taxes personnelles, commerciales, civiles, directes ou indirectes édictées par ses lois.

En ce qui concerne l'accord sur la nationalité, il est stipulé que les sujets turcs vivant en Egypte avant le 5 novembre 1914 ou ceux dont les pères sont nés en Turquie ou dans les anciens dominions turcs, pourront regagner la nationalité turque, s'ils ont été considérés comme Egyptiens, au cas où ils désireraient regagner leur nationalité première. Mais s'ils sont nés en Egypte ou si leurs pères y ont vu le jour, le droit d'option leur est défendu.

Les sujets ottomans venus en Egypte après le 5 novembre 1914 seront considérés comme Turcs, mais s'ils ont acquis la nationalité égyptienne ils sont Egyptiens.

Enfin le gouvernement turc reconnaît la nationalité égyptienne du prince Scif el Dine comme il reconnaît celle de toute la famille royale d'Egypte.

Ce traité met ainsi fin à un long différend qui

depuis la guerre a opposé le gouvernement kema-
liste au souverain égyptien.

Achat d'aéroplanes anglais. — Le 19 avril a
été signé à Istanbul par le Gouvernement, avec
la Cie De Havilland, un contrat pour l'achat de
sept aéroplanes destinés à l'aviation civile. Qua-
tre d'entre eux seront pourvus de quatre moteurs
et capables de porter dix passagers ; les trois au-
tres, à deux moteurs, pourront convoier de deux
à quatre voyageurs.

ARABIE

Un traité entre le Yémen et l'Italie. —
En septembre 1926 avait été conclu par l'Italie
avec le Yémen un traité d'amitié d'une durée
de dix ans, que compléta l'année suivante un
accord secret qui venait à expiration le 2 sep-
tembre 1937. Au témoignage du *Times* du 8 sep-
tembre, ce traité, dont il est question dans une
autre partie de cette livraison même, à la p. 2,
aurait été renouvelé à Sana le 4 septembre der-
nier.

Extrême-Orient

SIAM

La crise gouvernementale. — A la suite d'ac-
cusations portées contre le conseil de régence et
lui imputant la responsabilité de la vente à vil
prix de domaines appartenant au jeune Roi (ce-
lui-ci continue ses études en Suisse), les membres
du Conseil avaient démissionné. Les régents vou-
lurent peu après revenir sur leur démission, mais
l'assemblée nationale s'y opposa par 47 voix con-
tre 29 et, en vertu de l'article X de la constitu-
tion, le cabinet, bien que lui aussi démission-
naire, fut chargé d'exercer les fonctions du Con-
seil de régence jusqu'à la nomination, par l'as-
semblée nationale, du nouveau conseil de ré-
gence ou d'un régent. Après divers incidents
l'ancien conseil de régence a été réélu le 6 août
et a prêté le lendemain serment devant l'assem-
blée.

La Régence a chargé le colonel Phya Bahol de
former le nouveau ministère. Celui-ci a été cons-
titué identiquement à ce qu'il était auparavant,
sauf que le premier ministre a pris aussi le porte-
feuille de l'agriculture. En outre le cabinet
compte deux nouveaux ministres d'état sans
portefeuille.

Un décret royal a prononcé la clôture de la
session. Les mandats des députés de première ca-
légorie étant expirés, de nouvelles élections vont
avoir lieu au mois d'octobre. La Chambre renou-
velée siégera le 10 décembre.

Négociations franco-siamoises. — Les confé-
rences relatives à la dénonciation des accords en-
tre la France et le Siam se sont poursuivies à Bang-
kok du 19 au 21 juillet.

M. Eutrope, Résident supérieur au Laos, et M.
Prats, directeur des Douanes et Régies, représen-
taient l'Indochine. Avant leur départ les délé-
gués du Gouvernement général ont été invités à
une fête donnée par les anciens étudiants sia-
mois en France.

MM. Eutrope et Prats ont quitté Bangkok le
23 juillet par le train se rendant à Ayuthia, sur
l'invitation du Ministre des Affaires étrangères.

Débats parlementaires. — Un projet de loi
pour la création des réserves de forêts, qui avait
été déposé sur le bureau de l'Assemblée par le
Ministre de l'Agriculture, a été retiré en raison de
la forte opposition de nombreux membres.

A une question posée par un député sur les in-
tentions du Gouvernement pour la création d'une
Banque d'Etat, le sous-secrétaire d'Etat au Mi-
nistère des Finances a répondu qu'actuellement
ce projet n'était pas envisagé mais qu'il pourrait
l'être ultérieurement.

En raison de la congestion de la région de
Bangkok et de la difficulté de trouver des ter-
rains de manœuvres répondant aux besoins mo-
dernes, comme aussi de l'insuffisance des caser-
nes existantes, le Ministère de la Défense a trans-
féré depuis plusieurs mois à Lopburi une partie
des services et des troupes actuellement à Bang-
kok. Les travaux sont menés activement à Lop-
buri.

Inondations. — Par suite des pluies violentes
tombées dans la haute vallée de la Ménam, le tra-
fic ferroviaire est partiellement interrompu en-
tre Bangkok et Chieng Mai. Les dégâts causés au
chemin de fer par les inondations dépassent
200.000 ticaux.

CHINE

Un pacte sino-soviétique. — Le 21 août a été
signé à Nankin, entre la République chinoise et
l'U.R.S.S. un traité de non-agression dont voici
le texte :

Le gouvernement national de la République chinoise et
le gouvernement de l'Union des Républiques soviétiques so-
cialistes, animés du désir de contribuer au maintien général
de la paix, de consolider les relations amicales qui existent
actuellement entre eux sur des bases fermes et durables et
confirmer d'une manière plus précise encore leurs obliga-
tions mutuelles engagées dans le traité de renonciation à
la guerre, signé à Paris le 27 août 1928, sont convenus de
conclure le présent traité et ont dans ce but désigné comme
leurs plénipotentiaires, pour Son Excellence le président du
gouvernement national de la République chinoise, M. le
docteur Wang Chung Hui, ministre des affaires étrangères ;
pour le comité central exécutif de l'Union des Républiques
soviétiques socialistes, M. Dimitri Bogomolov, ambassadeur

extraordinaire et plénipotentiaire de l'U. R. S. S. près la République chinoise, lesquels, après avoir communiqué leurs pleins pouvoirs et les avoir trouvés en bonne et due forme, se sont mis d'accord sur les articles suivants :

Article premier. — Les deux hautes parties contractantes affirment solennellement de nouveau qu'elles condamnent le recours à la guerre comme solution à des controverses internationales, et qu'elles renoncent à l'employer comme un instrument de politique internationale dans leurs relations réciproques, et conformément à ce but, elles s'engagent à s'abstenir de toute agression l'une contre l'autre, soit individuellement, soit conjointement avec une ou plusieurs puissances tierces.

Art. 2. — Dans le cas où l'une quelconque des deux hautes parties contractantes serait sujette à une agression de la part d'une ou plusieurs puissances tierces, l'autre haute partie contractante s'engage à ne donner aucune assistance quelconque, soit directement, soit indirectement, à telle ou telle puissance tierce pendant toute la durée du conflit, et aussi à s'abstenir de participer à une action ou à entrer dans un accord quelconque qui pourrait servir l'agresseur ou les agresseurs au détriment de la partie victime de l'agression.

Art. 3. — Les clauses du présent traité ne doivent pas être interprétées comme pouvant affecter ou modifier les droits et les obligations découlant, vis-à-vis des deux hautes parties contractantes, des traités ou des accords bilatéraux auxquels celles-ci sont signataires et conclus préalablement à l'entrée en vigueur du présent traité.

Art. 4. — Le présent traité est rédigé en double exemplaire et en langue anglaise. Il entrera en vigueur le jour de sa signature par les plénipotentiaires ci-dessus mentionnés et restera en vigueur pour une période de cinq ans. Sans aucun préavis des deux parties contractantes, le traité devra être considéré automatiquement prolongé pour une nouvelle période de deux ans après l'expiration de la première période. Si aucune des deux hautes parties contractantes ne fait part à l'autre partie, six mois avant l'expiration de la période de deux ans, de son désir de cesser le présent traité, celui-ci sera renouvelé pour une autre période de deux ans et ainsi successivement.

En foi de quoi...

Nous reviendrons sur ce document, qui a été enregistré à la Société des Nations dès les premiers jours de septembre.

L'appel de la Chine à la S.D.N. — Le 12 septembre, le gouvernement chinois décida d'adresser un appel à la Société des Nations, en vertu de l'article 17 du pacte qui prévoit le cas d'un conflit entre un Etat membre de la Société et un Etat non membre.

La délégation chinoise à Genève a fait à cette occasion une déclaration dénonçant la gravité de la situation en Extrême-Orient, où le Japon menace l'existence de la Chine en tant qu'Etat indépendant et met en danger la sécurité des possessions territoriales, les droits découlant des traités et les intérêts des puissances étrangères.

La délégation chinoise souligne que la politique de conquête du Japon en Chine s'est manifestée par des provocations incessantes et des invasions en Chine par les forces armées japonaises depuis 1931.

Elle dénonce l'envoi de troupes japonaises aussi bien dans le nord de la Chine qu'à Changhai, les bombardements aériens de villes ouvertes en

méconnaissance absolue du droit international, la concentration de navires de guerre, le blocus des côtes chinoises et elle conclut :

La crise d'Extrême-Orient s'est aujourd'hui définitivement transformée en une crise mondiale. L'agression japonaise ne menace pas seulement l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Chine, elle menace aussi la paix générale du monde. C'est pourquoi le gouvernement et le peuple chinois croient que la Société des Nations, qui est une grande institution groupant les Etats pacifiques, devrait envisager et prendre des mesures immédiates et effectives pour mettre fin à la continuation intolérable des activités agressives et des atrocités du Japon en Chine et pour sauvegarder la sainteté des traités internationaux.

Ils espèrent aussi que, dévoués à la cause de la paix et de la justice internationale, les Etats-Unis d'Amérique s'associeront à l'avenir, comme ils l'ont fait dans le passé, à l'activité de la Société des Nations, et que d'autres nations, qui ont des intérêts en Extrême-Orient, mais qui ne sont pas membres de la Société des Nations, participeront aussi à l'effort général pour mettre fin à l'agression et rétablir la paix en Extrême-Orient.

Le 16 septembre, l'appel du gouvernement chinois fut renvoyé au comité consultatif de 23 membres créé en 1933 « pour suivre la situation, faciliter à l'assemblée l'exercice de sa mission et aider les membres de la S.D.N. à se concerter entre eux, ainsi qu'avec les Etats non membres sur leur attitude et sur leur action ».

La « Reconstruction » rurale pour la jeunesse instruite. — Quelques jours avant le conflit actuel, le général Chang Kai Shek rédigea un « appel à la jeunesse » dont le texte parut dans *The People's Tribune*.

En voici quelques passages saillants :

Dans le but de sauver le pays et de régénérer la nation, la Chine doit d'abord promouvoir sa reconstruction spirituelle et remettre en honneur les vertus nationales traditionnelles de manière à délivrer la nation d'habitudes répréhensibles, de l'égoïsme, de la lâcheté, de l'hypocrisie et du désordre, et la convertir en une nation où l'unité, la loyauté, le courage et l'ordre domineront. Une tâche aussi importante ne peut pas être accomplie en un seul jour, il faut des efforts soutenus pendant longtemps et de l'esprit de persévérance avant que cet objectif puisse être atteint. A qui revient la responsabilité de cette tâche ? Il faut considérer que cette responsabilité est celle de la nation toute entière. Tout citoyen doit d'abord s'éveiller au sens de la responsabilité, avant que « des plans et des efforts concertés » puissent être faits pour l'œuvre de régénération nationale.

Cependant, afin que la nation entière puisse se réveiller complètement, il faut qu'une partie du peuple assume la tâche de guider les aveugles et les sourds. Cette tâche de conduire des masses est la lourde mission de la jeunesse. Aucun jeune ne peut éluder cette importante responsabilité. L'ancien chef du parti, le Dr. Sun Yat Sen, a dit : « Le but de la vie est de servir et non de se servir. » Pendant que les étudiants étudient à l'école, ils bénéficient de l'aide de la société. S'ils ne savent que consommer et ne se préparent pas pour produire à leur tour dans l'avenir, ils ne seront jamais que des parasites de la société...

En vue des tempêtes et des nuages sombres que l'on aperçoit de tous côtés sur l'horizon international, et de la détresse croissante du peuple, si l'on continue à vivre com-

me par le passé et à manquer l'occasion, le pays tout entier se repentira, mais il sera trop tard...

Les jeunes sont ambitieux et enthousiastes. Quand ils ont atteint un certain âge, ils ont besoin d'action. Tout jeune homme qui accepte du service actif dans les districts ruraux est un jeune homme d'un idéal élevé. Celui qui sacrifie son plaisir personnel pour aider les autres est au-dessus de tous les autres. Il ne recherche par la renommée ou le profit, mais il fait du travail la base de la régénération nationale...

Pour sauver le pays, il faut d'abord sauver le peuple. Pour sauver le peuple, il faut d'abord s'occuper des campagnes. Des résultats ont été obtenus l'an dernier dans le service rural. Davantage encore sera fait cette année. Il faut espérer que désormais les étudiants des universités dans tous le pays seront mobilisés et se rendront dans les districts ruraux pendant les vacances pour y faire du service actif...

Cette idée d'enrôler les intellectuels dans les entreprises rurales avait été précédemment approuvée par le comité central exécutif du parti Kouomintang. Un projet d'organisation avait été soumis à l'approbation du Yuan exécutif. Il a été prévu qu'après un stage d'instruction au chef-lieu d'une des sous-préfectures de la République, les universitaires et étudiants sans emploi ou sans ressources seront répartis entre diverses sections : travaux des champs ; hygiène des campagnes ; économie rurale. Les administrations provinciales et municipales feront les frais de cette organisation.

La transformation de la Chine. — Dans un discours radiodiffusé destiné au public américain et prononcé quelques jours avant que n'éclate le conflit avec le Japon, le Dr. Wang Tchoung Houi, Ministre des Affaires étrangères, a fait un large exposé des plans de « reconstruction » mis à exécution.

Ce qui compte peut-être plus que la reconstruction matérielle, c'est le nouvel esprit qui s'est enraciné parmi la population. Le peuple chinois a développé son esprit national et social. La Chine a réalisé son unité et elle est bien décidée à conquérir sa place dans la famille des nations. Tous les jours cette unité se consolide.

Maintenant que la fondation a été solidement établie, le gouvernement consacre ses efforts à la reconstruction économique du pays. La tâche est vaste et difficile, mais les résultats obtenus constituent un encouragement.

Le gouvernement s'est d'abord efforcé d'améliorer le sort des paysans qui constituent les 80 % de la population. Il a aboli les taxes écrasantes imposées par les autorités locales. Il a ramené la paix dans les provinces ravagées par les luttes intestines. Il a accordé des facilités de crédit aux paysans pour les délivrer des usuriers et il a fondé des coopératives agricoles.

On s'est également efforcé de développer le système d'irrigation et d'améliorer les moyens de transport qui permettent au paysan de vendre plus facilement ses produits. Pour améliorer les méthodes agricoles, plus de 700 instituts agricoles ont été créés en Chine. D'importantes mesures ont été prises aussi contre les inondations.

Au point de vue des communications, un effort énorme a été accompli. Au cours des dix dernières années, près de 100.000 kilomètres de routes ont été construits. Ces routes assurent le transport des produits des provinces jusqu'aux voies ferrées, qui sont les principaux moyens de transport. Au cours des dernières années, deux importantes voies ferrées ont été posées et les autres ont été améliorées.

L'aviation a fait également de grands progrès. La Chine possède maintenant six grandes lignes aériennes et le réseau national est relié à l'Amérique par les Pan-American Airways. La radio se développe aussi et on peut se faire entendre en Amérique par radio-téléphone.

D'importantes réformes financières ont été réalisées, le gouvernement a mis de l'ordre où il n'y avait qu'un chaos monétaire et fiscal. La monnaie et les impôts ont été unifiés dans tout le pays. La Chine s'est efforcée de faire face à ses obligations étrangères. La réforme monétaire a stabilisé les finances de la Chine et placé le dollar chinois sur une base ferme. Et la conclusion est une répétition de l'exorde :

La plus belle victoire du gouvernement chinois est le réveil de l'esprit national qui a permis la renaissance de la nation. Consciente des périls qui l'entourent, mais ayant confiance en sa propre force, la Chine est décidée à se faire une place dans la grande famille des nations.

JAPON

Un incident soviéto-nippon. — Au mois de juin dernier, un incident survint qui parut prendre très vite un caractère de gravité : trois canonnières soviétiques s'avancèrent au sud de l'île Sennoufa et ouvrirent le feu sur les troupes japo-mandchoues stationnées sur les rives de l'Amour. Celles-ci ripostèrent : une canonnière fut coulée, une autre gravement endommagée, la troisième s'enfuit derrière l'île.

L'île Sennoufa et l'île Bolishoi furent occupées par les soldats soviétiques, qui y ont creusé des tranchées et fait stationner sur l'Amour une vingtaine de canonnières en vue d'empêcher la navigation entre Souichevski et Constanchinoka. Le 21 du même mois, le gouvernement mandchou protestait auprès du consul général de l'U.R.S.S. à Kharbine contre l'occupation de ces îles.

A la suite de la tension des relations mandchoues-soviétiques, due à la saisie des deux îles par des forces soviétiques et aux tentatives de celles-ci d'empêcher le passage des bateaux mandchous sur le fleuve, M. Shigemitsu, ambassadeur du Japon à Moscou, conformément aux instructions reçues de Tokio, recommanda vivement au Commissaire du Peuple aux Affaires étrangères de mettre fin à « l'action illégale » des autorités soviétiques, « dans l'espoir d'un prompt retour à une situation de calme et de paix ». Il lui ex-

pliqua que le Japon, lié au Mandchoukouo en vue de la défense commune, était gravement préoccupé de cette situation. L'ambassadeur Shigemitsu renouvela à M. Litvinov la demande de Tokio. Celui-ci répondit que son gouvernement acceptait non seulement de retirer ses troupes des îles afin de rétablir la situation préexistante, mais d'évacuer également les localités avoisinantes, en formulant le vœu que le Japon, de son côté, prît toutes mesures appropriées pour atténuer la tension.

L'affaire, d'abord alarmante, put être ainsi réglée.

Relations économiques avec les Indes néerlandaises. — Elles ne peuvent manquer de s'améliorer : les producteurs de sucre de Formose auraient enfin conclu un accord avec les producteurs de sucre de Java.

Suivant le *Bulletin Japon*, les deux Associations se sont mises d'accord pour supprimer leur concurrence sur les marchés chinois et pour arriver à monopoliser les importations en Chine. En outre, le Japon s'est engagé à acheter à Java de plus grandes quantités de sucre que précédemment. C'est ainsi que, durant les neuf premiers mois de 1936, il a acheté plus de 3 millions de piculs contre 2 millions 341.000 en 1935. Des informations réciproques seront échangées sur les prix du sucre, afin de travailler en harmonie.

Voilà un nouvel exemple de la souplesse dont le Japon fait preuve depuis quelque temps en vue de consolider son commerce extérieur, qui doit tout de même tenir compte des besoins de ses rivaux.

BIBLIOGRAPHIE

Le Choei-king tchou et l'ancienne Géographie indochinoise, par M. MÉDARD. *Introduction* aux notes de A.-J.-H. CHARIGNON. Péking, imprimerie des Lazaristes, 1935, in-8 de 67 p., avec 3 cartes.

Cette *Introduction* de Mlle M. Médard doit servir de préface à un travail de A. Charignon « à propos des Voyages aventureux de Mendez Pinto ». Ce Portugais (1509 à 1583), intéressé dans des entreprises de piraterie, parcourut les côtes de l'Indochine et même celles de la Chine; il a laissé de ses aventures des mémoires en portugais, dont une traduction française due à B. Figuiet, parut en 1628 (Paris in-4^o, XVI-1193 p.), puis fut rééditée en 1645 et en 1830. Un résumé de ces voyages fut aussi imprimé à Limoges en 1853.

Ce sont ces mémoires que Mlle M. Médard compte reprendre et annoter, après avoir corrigé les noms propres, déformés par des scribes peu attentifs.

Dans son *Introduction*, l'auteur a rappelé certains textes chinois décrivant la région actuelle du Centre-Annam, sujet principal de son étude. Le *Choei-king tchou*, qui cite de nombreux faits historiques sur le Lin-yi (III^e au V^e s. p. C.), a été consciencieusement traduit; il semble toutefois que les essais d'identification des noms chinois de pays situés plus au

sud ne sont pas toujours heureux. En effet, le travail ne s'appuie que sur les données chinoises et Mlle M. Médard, éloignée des bibliothèques européennes, n'a pu sans doute se tenir au courant de tout ce qui a été écrit à ce sujet dans les trente dernières années.

M. P. Pelliot, dans son ouvrage: *Deux Itinéraires de Chine en Inde* (1904), a été l'un des premiers à situer le Lin-yi et sa capitale au Quang-nam. Puis, la question de ce pays a été reprise en 1914 par L. Arousseau, dans son compte rendu du *Royaume de Champa* de G. Maspero. Cette étude, très remarquable, parut dans le *Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient* (t. XIV, n^o 9, p. 9 à 43; puis t. XXIII, p. 217 à 224). Elle donne des traductions puisées dans onze ouvrages chinois, dont celle du *Choei-king tchou*, agrémentées de nombreux commentaires et d'importantes notations. Ainsi, depuis plus de vingt ans, l'histoire du pays qui porta le nom de Lin-yi est bien connue des Indochinois; on la suit depuis l'an 192 p. C. jusqu'à nos jours.

En ce qui concerne les identifications des anciens Etats voisins des mers du sud de la Chine, il est regrettable que Mlle M. Médard n'ait pas pris connaissance des collections du *Bulletin de l'Ecole Française* de Hanoï et du *Journal Asiatique* de Paris, dans lesquels ont été publiés les travaux de G. Cœdès et de G. Ferrand sur les terres voisines des Détroits. L'auteur aurait vu que, pendant plusieurs lustres, certains noms chinois, indous, arabes, attribués à des royaumes de l'Indochine et de l'Insulinde, ont fait l'objet de critiques étymologiques et de recherches sur leur emplacement géographique; enfin, que la position de la plupart des pays cités dans l'*Introduction* ne se discute plus.

En dépit de ces quelques remarques, nous espérons que l'édition en vue des « Voyages et aventures de Mendez Pinto » ne sera pas seulement un récit d'aventures, mais que, par sa documentation, elle sera un précis d'histoire ancienne des divers Etats de l'Asie du sud-est. Le désir de Mlle M. Médard, de perpétuer le souvenir de M. Charignon et, en quelque sorte, de parfaire son œuvre sera ainsi réalisé.

Cl. MADROLLE.

P.-O.-MIDI

Chaque dimanche et jour férié jusqu'au 31 octobre
TRAIN DES CHATEAUX ET DES PLAGES
du VAL de LOIRE

Paris-Tours A.R., 3^e classe: 30 francs.

Départ de Paris-Orsay: 6 h. 50; Retour à Paris-Orsay: 23 h. 20.

Arrêts à volonté entre Orléans et Tours (nombreux circuits d'autocars).

Renseignements aux gares et agences P.-O.-MIDI.

Tous les dimanches et jours fériés: *Train des Châteaux* (3^e classe). Départ de Paris-Orsay: 7 h.; Retour à Paris: 23 h. — Paris-Tours et retour: 30 frs.

Location gratuite des places au départ de Paris.

Vous pourrez circuler à volonté entre Orléans et Tours en vous arrêtant pour visiter les villes et châteaux (nombreux circuits d'autocars).

Renseignements et billets aux gares et agences du P.-O.-MIDI.

Le Gérant: H. COMBAT.

PARIS. — SOC. GÉN. D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION, 17, RUE CASSETTE.